#### Caveat:

Ce document présente un relevé systématique de toutes les transactions, procès-verbaux, inventaires et actes de partage du notaire COUSTE de Mansle (2E3493-3497). Les contrats de mariages ainsi que les testaments n'ont pas été relevés car ils sont déjà informatisés dans la base de l'AGC. Le lecteur pourra trouver d'autres types d'acte (vente, échange...) qui m'intéressent d'un point de vue personnel (familles DE CLERFEUILLE, ROUMARD, PERAUD, CHANGEUR...) mais ceux-ci, à contrario des types d'actes ci-dessus n'ont pas été relevés de manière exhaustive.

#### Table des matières

Liasse 2E3493:	1
Liasse 2E3494:	12
Liasse 2E3495 :	25
Liasse 2E3496:	34
Liasse 2E3497:	47

#### <u>Liasse 2E3493:</u>

Transaction sur procès entre Jean BOUHIER, maréchal du bourg de Villognon et François CONDAT, marchand du bourg de Xambes le 6 janvier 1635. Le dit CONDAT a fait saisir des meubles du dit BOUHIET suite à des défauts de paiement.

Cession des actions criminelles contre Jacques RAMBAUD, sergent royal par Denise PETIT, veuve de Micheau TALLON et Nicolas REGNAUD, sochier faisant pour Louise TALLON, sa femme, du village de Villorioux de St-Groux à Charles BOUQUET, sergent de la châtellenie de Chateauregnaud, du village des Deffends (de Fontenille) le 22 juin 1635

Marché entre Charles SAOUL, marchand drapier du bourg de Mansle d'une part et Jeanne MASSONNET, veuve de Raymond PAPOT et femme de Nicolas MARVAUD, du bourg d'Anais, François et Pierre PAPOT, ses enfants du dit feu PAPOT, du village de la Poutardière d'Anais, d'autre part le 15 juillet 1635. Le dit SAOUL doit apprendre le métier de drapier au dit Pierre

Donation mutuelle entre Antoine COSSEUIN, marchand et Marie ROUSSEAU, sa femme , du bourg de Mansle le 18 octobre 1635

Cession des droits et actions civils et criminels contre Cybard MOUROUX, fils de Jérôme et Aubert DUBOIS, laboureur de Juillé par Nicolas GENEUVRE, sochier du village de Villorioux de St-Groux à Yves AUMAISTRE, sieur de Champcouton, du lieu noble du Châtelut de Juillé le 23 octobre 1635

Transaction entre François POUTIN, laboureur à bras du bourg de Puyréaux d'une part et Pierrette CHEFDOUTAULD, veuve d'André POUTIN, femme de Jean CHEFDOUTAUD dit Toussaint, du village de Monpaple de Mansle, Jean CHEFDOUTAUD du bourg de Puyréaux et Pierre CHEFDOUTAUD, du village de Goué de Mansle, tous deux oncles maternels de Pierre POUTIN, fils du dit André et de la ditte CHEFDOUTAULD, d'autre part le 13 novembre 1635. Les dits CHEFDOUTAUD et le dit Pierre POUTIN auraient commis des excès sur la personne de Pierre LINARD de Puyréaux. François POUTIN est frère de Pierre

Transaction entre François LAUZET d'une part et Pierre GIRAUD et Jacques AUDOIN, collecteurs de la taille de Mansle, d'autre part le 2 décembre 1635

Vente de pièce de prés par Gabriel BALLOTAUD, laboureur à bras, tuteur et curateur de Jacques BALLOTAUD son frère à Pierre RAMBAUD, notaire et procureur fiscal de Fontenille le 21 janvier 1636

Ratification du CM entre Jean DROUHET, fils de défunt Pierre, marchand drapier et Souveraine GEOFFROY et de Jeanne BELLOT, fille de Pierre et défunte Marie ALLEARD par la dite GEOFFROY le 3 février 1636

Procuration par Mathurin AUGIER, laboureur à boeufs du bourg de Tourriers à Antoine ROBIN, marchand sargier de Mansle le 6 mars 1636. La procuration porte

sur la succession de Laurent AUGIER, frère du dit Mathurin. La veuve du dit Laurent AUGIER, Christine COUSTE est également décédée.

Donation de tous ses meubles par Marguerite SAUVAGE, âgée de 65 ans, veuve de Guillot MARTIN à Jean MAROT, laboureur à bras et Suzanne MARTIN, son gendre et sa fille, tous du bourg de Mansle le 4 novembre 1637. Les dits MAROT et MARTIN doivent nourrir et entretenir la dite SAUVAGE en échange.

Transaction sur compte entre Pierre AUDOUIN, marchand du bourg de Mansle et Jean LEGERON dit Brisson, laboureur à bras, du village de Goué de Mansle le 18 novembre 1637

Accord entre Légier GUILLEN, laboureur à bras, Jean CHADOUTAUD, fils de feu Martin, tailleur d'habits, Jean CHADOUTAUD dit Gay, Pierre SAOUL et Jean ROUGIER dit BILLAUD, laboureur à bras, mari de Marguerite RANGIER, tous du village de Monpaple de Mansle le 18 décembre 1637. La transaction porte sur un droit de passage.

Sommation par Isaac PREVERAUD, apothicaire, Pierre LIMOUSIN, laboureur, Jean AUDOUIN, marchand et André BOUTHON, tous collecteurs de taille de l'année 1637 de la paroisse de Mansle à Jean DE ROMEFORT, marchand tanneur le 16 décembre 1637. Le dit DE ROMEFORT doit recevoir ses meubles qui ont été exécutés par les dits collecteurs

Acte capitulaire sur la dîme du village de Goué pour Pierre GIRAUD, marchand de Mansle le 9 novembre 1637

Transaction entre Hilaire BOUQUINET, laboureur du village de Monpaple de Mansle, d'une part et François et André AIGRON, père et fils, du village des Loges de Luxé le 19 janvier 1638. La transaction porte sur la succession de Gillette BOURCIER, femme du dit BOUQUINET. François BOURCIER est veuf de Jeanne BOURCIER, soeur de la dite Hilaire. Une donation entre le dit Hilaire et la dite Gillette a été enregistrée au présidial le 13 juin 1620.

Transaction sur procès entre Antoine GIRAUDEAU, greffier de Chateauregnaud, du village des Deffands, Jean RAMBAUD, laboureur à boeufs du bourg de Fontenille d'une part et Jacques RAMBAUD, sieur de la Croix, du bourg de Fontenille le 20 janvier 1638. Le procès porte sur une ferme.

Délibération entre Noël MOULIN, procureur fiscal de Mansle et les habitants de la paroisse de Mansle le 24 janvier 1638. Le dit MOULIN fait lecture d'une condamnation par Jean LIMOUSIN, syndic contre Jacques DE ROMEFORT, l'aîné, marchand tanneur de ce lieu.

Association dans la ferme du droit de dix livres par tonneau de vin qui se vend au détail au lieu de la Terne entre François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle, d'une part et Jean MAIGNEN et Mathias DE LARIVIERE, marchands hôteliers du lieu de la Terne de Luxé le premier mars 1638

Bail d'un âne propre à faire couvrir les juments par Jacques RAMBAUD, sieur de la Croix, du village des Morices de Fontenille à Jean LEGERON dit Besson, laboureur à bras du village de Goué de Mansle le 4 mars 1638

Accord à propos de la succession de Simon JOBERT et Jeanne LANDRE entre Pierre RAMBAUD, procureur fiscal de la juridiction de Fontenille, notaire et praticien et Dauphine RESNIER, veuve de Mathurin RAMBAUD, du bourg de Fontenille d'une part et André RAYMOND, texier en toile et Marsaud JOBERT, texier en toile, du bourg de St-Groux, d'autre part le 8 mars 1638

Procuration par Antoine ARNAUD, receveur général des aides de l'élection d'Angoulême et élection particulière de Montignac-Charente à Antoine ROBIN, commis à l'exercice des dites aides, du bourg de Mansle le 31 mars 1638. Le dit receveur pourra recevoir le droit d'aide de dix livres par tonneau de vin qui se vendra au détail.

Marché concernant des peaux d'agneaux et chevreaux entre André BARRET, marchand du bourg de Mansle et Jean LARGE, marchand du faubourg de St-Pierre d'Angoulême le 5 avril 1638

Transaction entre Jean DE ROMMEFORT, tanneur de Mansle, Pierre LIMOUSIN, Jean AUDOIN et André BOUTHON, collecteurs de taille de Mansle, tous de Mansle le 10 avril 1638. La transaction concerne une sentence obtenue en la cour de l'élection de Cognac contre Isaac PREVERAUD, apothicaire

Reconnaissance par Simon PREVERAUD, sieur de la Gaignarderie, Pascal PREVERAUD, sieur de la Brangerie, Jean PREVERAUD, sieur de la Follatière et Jeanne PREVERAUD, veuve de Girard DESEIGNES?, docteur en la faculté de médecine le 12 avril 1638. Les dits PREVERAUD ont reconnu avoir fait le partage de la succession de Marguerite PREVERAUD, femme de Christophe DESPRES?, procureur en la cour présidiale d'Angoumois, leur soeur.

Donation de tous ses biens par François ROUSSEAU, laboureur du lieu de Chateauregnaud à Antoine ROUSSEAU, son fils le 12 avril 1638. Le dit fils devra entretenir et nourrir son père.

Sommation de donner une assignation à François CAILLOT, sieur de Sugelay? par François DEVEZEAU, marchand de Mansle à Jean ACHALLÉ, sergent de Mansle le 17 avril 1638. Le dit CAILLOT doit témoigner lors d'un procès.

Partage des successions d'Antoine et Yvonne MESNARD, entre Jacques PIET, sochier, mari d'Andrée MESNARD et Philippe PIET le jeune, mari de Jacquette MESNARD, tous du village d'Echoisy de Cellettes le 18 avril 1638. Les dites MESNARD sont cousines germaines des dits Antoine et Yvonne.

Accord suite à des injures entre Simon PENOT, laboureur, faisant pour Marguerite DUMOUSSEAU, sa femme, Guy et Catherine DUMOUSSEAU, ses beau-frère et belle-soeur d'une part et Jean PENOT, laboureur et Françoise DUMOUSSEAU, sa femme, Pierre SAOUL, Jeanne BRIGOT, sa femme, Légier GUILLEN, faisant pour Madeleine SAOUL, sa femme d'autre part, tous du village de Monpaple de Mansle le 4 mai 1638

Sommation par Jean LABORY, Pierre MOSSION et Jacques GRUGEON?, collecteurs de taille de la paroisse de Cellettes aux habitants de cette paroisse le 9 mai 1638. François BRUNEAU, collecteur de la dite paroisse a été emprisonné à Cognac faute du paiement de la taille des dits habitants. Les collecteurs les somment de payer.

Vente d'une maison par François LEGERON, laboureur à boeufs du village des Deffends de Fontenille à Jean CHANGEUR, tailleur d'habits du village de la Cabane, de Chateauregnaud le 20 mai 1638

Accord entre François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle et Charles BOUQUET, sergent du village des Deffends de Fontenille le 26 mai 1638 (acte peu lisible)

Partage des biens de défunts Pierre OLLARD et Philippe BOT entre Arnaud OLLARD, laboureur à boeufs et Jean OLLARD, laboureur, tous deux du village de Goué de Mansle, leurs enfants le premier juin 1638

Prise de possession du greffe de la juridiction de Mansle par Pierre GIRARD contre Mathieu SAUNIER le 2 juin 1638. Cet acte fait suite à une sentence le 4 mars dernier enregistrée au présidial de Poitiers.

Partage des biens de Simon PREVERAUD, sieur de la Gaignarderie et défunte Marie DU RAFFOUX, son épouse entre Marie, Jeanne, Emerie et Anne PREVERAUD, leurs filles le 3 juin 1638

Ferme des droits de dîme du quartier de St-Groux par Pierre GIRAUD, marchand, en charge d'Antoine CUSTIN?, sieur du Plessac à François TIFFON, sieur des Brousses, du village de Villorioux de St-Groux le 15 juin 1638

Accord entre Charles SAOUL, François ROUHAUD, Jacques BERNARDON et Jean BERNARD, tous collecteurs de taille de la paroisse de Mansle le 17 juin 1638. Le rolle des dites tailleurs demeurera entre les mains du dit SAOUL

Déclaration par Pierre COYRARD et Bertrand MAROT, collecteurs de taille de la paroisse de Fontclaireau aux habitants de cette paroisse le 20 juin 1638. François BERNARD, notaire, autre collecteur fait appel de la taxe qu'il doit payer.

Cheptel de douze chefs de brebis par Marsaud JOBERT, texier en toile à Léonard GADILLON, laboureur à bras, tous deux du bourg de St-Groux le 20 juin 1638

Sommation de payer la somme de 12 livres 16 sols 3 deniers par Martin ROUGIER, laboureur du village de Puygelier à Laurent ROUGIER le 5 juillet 1638. La sommation fait suite à une sentence au présidial le 19 mai dernier.

Cession de la somme de 200 livres 16 sols par François GRANGEVIELLE, père et vicaire de la paroisse St-Léger de Mansle à Pierre GEOFFROY, greffier, tous deux de Mansle le 8 juillet 1638

Procès-verbal pour Jean et Philippe DELESMERIE, écuyers seigneurs d'Echoisy contre Jacques DE CAZEMAJOUR et Jeanne AUDOIN, sa femme et Jean AUDOIN père de la dite Jeanne le 23 juillet 1638. Les dits DELESMERIE veulent faire établir que l'on peut passer dans chemin avec boeufs et charrette.

Accord entre Jean ALLEMANT, veuf de Marie SAULNIER et Thomas GOBEAU le 19 août 1638. Le dit GOBEAU aurait coupé deux seillons d'orge dans une terre du dit ALLEMANT

Cession des actions civiles et criminelles contre Antoine ROBIN de Mansle par Jean MOSSION, laboureur du village de Goué à Pierre BARON, marchand du bourg de Mansle le 26 août 1638. Le dit ROBIN aurait commis des excès sur le dit MOSSION.

Transaction entre François et Pierre BALLOTEAU, tous deux laboureurs à bras du lieu de Chateauregnaud le 28 août 1638. Le dit François se dit lésé dans la vente d'une pièce de terre que lui a faite le dit Pierre.

Transaction entre Thomas BRUN, marchand du bourg de Mansle, mari d'Esther SEGUIN, veuve en premières noces de Jean GIRAUD, d'une part et Micheau ROLLAND, laboureur à bras du bourg d'Aussac d'autre part le 29 août 1638. La transaction porte sur le remboursement d'une obligation contractée par Marie PERROYS, mère du dit ROLLAND.

Délibération entre Louis RAMBAUD et Nicolas MAIGNEN, syndics de la paroisse de Fontenille et ses habitants le 31 août 1638. La délibération porte sur les taxes de Michel RAMBAUD, Jean DESBROUSSES, Jean RAMBAUD et Pierre AMYAUD.

Cession par François DEVEZEAU, tailleur d'habits et Jeanne ROUGIER, sa femme, du bourg de Moutonneau à Jean DEVEZEAU, leur fils, âgé de 29 ans le 13 septembre 1638. Les dits DEVEZEAU et ROUGIER sont séparés de corps et de bien.

Donation de tous leurs biens par François DEVEZEAU, tailleur d'habits et Jeanne ROUGIER, sa femme, du bourg de Moutonneau à Jean DEVEZAU le 13 septembre 1638. Les dits DEVEZEAU et ROUGIER sont séparés de corps et de bien.

Reconnaissance de la somme de 1900 livres par Jean PREVERAUD, apothicaire du bourg de Mansle et Anne BRIAND, sa femme à Pierre BRIAND, sieur de Saint Martin, de la ville de Jarnac, faisant pour Judicq PREVOST, sa mère le 15 septembre 1638. La somme constitue la dot de la dite BRIAND, fille de la dite PREVOST

Sommation de délivrer un tonneau par François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du lieu de Mansle à Mathurain DE SAINT PONT du village des Bauldrant de Mansle le 27 septembre 1638. La dit tonneau avait été acheté par le dit ROUHAUD au dit DE SAINT PONT

Procès-verbal des empalements d'un moulin pour Jean DELESMERIE, écuyer archidiacre de l'église St-Pierre d'Angoulême, faisant pour lui et Philippe DELESMERIE, sieur de la Grave, son frère contre Jean AUDOIN, Jacques DE CAZEMEJOUR, son gendre et Jeanne AUDOIN, femme du dit CAZEAMJOUR le 4 octobre 1638

Déclaration par Pierre MARTIN, sieur de la Coste, du bourg de Mansle à François LAUZET, cordonnier de Mansle et Esther SEGUIN, sa femme le 12 octobre 1638. Les meubles du dit MARTIN ont été exécutés par MESNARD, archer et auraient été déposés par force chez le dit LAUZET. Le dit MARTIN poursuivra le dit MESNARD et non le dit LAUZET

Procès-verbal pour Jean DEROMME, sieur de Charbonnière, mari de Marie BONNEAU, fille de défunts Jozias BONNEAU et Nicole ROUSSEAU, contre François BONNEAU, frère de la dite BONNEAU le 26 octobre 1638. Le dit BONNEAU s'est mis en possession des biens de ses parents et le dit DEROMME en demande procès-verbal.

Accord sur procès entre François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, faisant pour lui et Jean DAUDET, fermier général des aides des généralités de Poitiers et Limoges, Jean DE ROMEFORT, archer de la maréchaussée d'Angoumois, François TIFFON, sieur des Brousses et Martine AUDOIN, sa femme, tous du bourg de Mansle le 9 novembre 1638

Prise de possession de la cure de Fontenille par Jean DELAROCHEBEAUCOURT, sousdiacre du diocèse de Saintes le 12 novembre 1638

Brevet d'apprentissage entre Daniel COUSTE, marchand, Pierre DELAGE, notaire et Andrée ROY, sa femme, tous du bourg de Mansle le 2 décembre 1638. Le dit COUSTE devra apprendre le métier de pelletier à Jacques DELAGE, fils des dits DELAGE et ROY.

Procès-verbal pour Jean DUVEZAT?, sieur de Beauregard, de la ville d'Angoulême contre Jean DE ROMEFORT, archer le le 17 décembre 1638. Le dit DE ROMEFORT aurait commis des détériorations dans les lieux affermés par le dit de Beauregard à Puyréaux.

Déclaration par François BRUNEAU et Pierre MOSSION, collecteurs de la paroisse de Cellettes aux habitants de cette paroisse le 18 ? 1638. La déclaration porte sur un jugement accordé à l'archidiacre de l'église St-Pierre d'Angoulême.

Bail de deux jeunes veaux par Guy BERTHONNEAU, marchand du bourg de Villejoubert à Charles TRICARD, laboureur du village du Châtelars de Puyréaux le 6 janvier 1639

Partage des biens de défunt Jean DELABORDE entre Jean FONTANEAU, laboureur à boeufs, Gabrielle AUBINEAU, sa femme et veuve du dit DELABORDE d'une part et Arnaud DELABORDE, laboureur à boeufs, fils des dits DELABORDE et AUBINEAU, tous du village de Villorioux de St-Groux le 14 janvier 1639

Accord entre Nicolas RAMBAUD, laboureur à boeufs et Catherine AUDOUIN, sa femme d'une part et Jean DUZAIS, laboureur à boeufs, Jean LIMOUSIN, laboureur à boeufs, Françoise DUZAIS, sa femme d'autre part, tous du village de Villorioux de St-Groux le 18 janvier 1639. Catherine AUDOUIN est veuve de Guillaume DUZAIS, son premier mari. Jean et Françoise DUZAIS sont leurs enfants. L'accord porte sur des biens à Ambérac.

Vente d'un métier à draps par François DECLAIREFEUILLE, texier en draps du bourg de Mansle et Françoise COUSTE, sa femme à Pierre COUSTE, marchand drapier de Mansle, frère de la dite COUSTE le 19 janvier 1639

Accord entre Louis FAURE, laboureur à bras, faisant pour Pierre FAURE, son frère et François MOUSSET, laboureur à bras, tous deux du bourg de St-Groux le 20 janvier 1639. Les biens du dit Mousset auraient été saisis.

Accord à propos d'une rente entre Léonard ROBERT, laboureur à bras du bourg de Mansle, Françoise LAMBERT, sa femme, Léonard GADILLON, laboureur à bras du bourg de Saint-Groux, d'une part et Jean LIMOUSIN, laboureur à boeufs du village de la Planche de Mansle, d'autre part le 23 janvier 1639

Accord à propos des biens de défunts Micheau SAULTON et Thomasse MALHERBE entre Guillaume SAULTON, farinier du lieu de Montignac-Charente, Micheau SAULTON, laboureur du bourg de Nanclars et Claude CORNUT, laboureur du village de Fliers de Saint-Ciers, mari de Simone SAULTON, leurs enfants le 25 janvier 1639

Partage des biens de défunts Pascal ROUSSIER et Anne (BLANC) entre Martin ROUSSIER, laboureur à bras du lieu de Lichères, serviteur domestique de Jean BONNEAU et Jean RAYMOND, texier en toile, mari d'Anne ROUSSIER, tous du bourg de St-Groux, leurs enfants le 30 janvier 1639

Accord portant sur la vente d'un pré entre Pierre BOISSET, laboureur, Suzanne LEGERON, sa femme d'une part et Pierre CHADOUTAUD, laboureur, Jacquette LEGERON, sa femme d'autre part, tous du village de Goué de Mansle le 3 février 1639. Les dites Suzanne et Jacquette sont filles de défunt Jacques.

Partage des biens de défunts Jean AUDOUIN et Anne SAOUL entre Pierre AUDOUIN, marchand et Jean AUDOUIN, procureur fiscal de Mansle, tous deux demeurant à Mansle, leurs enfants le 11 février 1639

Partage entre Jean DUZAIS, laboureur et Jean LIMOUZIN, laboureur et Françoise DUZAIS, sa femme, demeurant au village de Villorioux de St-Groux le 11 février 1639

Marché portant sur des peaux d'agneaux et chevreaux entre Daniel COUSTE, marchand du bourg de Mansle d'une part et Martial BRUN l'aîné, Martial BRUN le jeune, marchands bouchers du bourg de Ligné, d'autre part 17 février 1639

Accord entre Antoine ROERE, sieur du Cignet, du bourg de Mansle, d'une part et André CORNUT, sieur de la Sablière et Laurence COULLANDEAU, sa femme, du lieu de Chateauregnaud, d'autre part le 22 février 1639. Feu Daniel BARON, premier mari de la dite COULLANDEAU devait 300 livres au dit ROERE

Transaction sur procès entre François LAUZET, cordonnier du bourg de Mansle et Michel DESPOIX, laboureur du village de Chavaignac de Cellefrouin le 3 mars 1639. Le procès semble concerner le paiement de la taille de Cellefrouin.

Partage entre Berthoumé et François CHANGEUR, frères, Madeleine RENAUD, femme du dit Berthomé, subrogée en lieu et place de Suzanne CHANGEUR, leur soeur le 3 mars 1639

Transaction entre François LAUZET, cordonnier du bourg de Mansle, d'une part et Jean MESMIN dit Janot, Gervais BERTHONNEAU, Claud LABBE et Pierre SAULNIER, tous laboureurs et collecteurs de la paroisse de Cellefrouin, d'autre part le 21 mars 1639

Transaction entre Jacques JOLLY, laboureur du bourg de Charmé, mari de Marie FRAPPIER, d'une part, Jeanne BUXEROLLES, veuve de Pierre CHADOUTAUD, Micheau CHADOUTAUD, son fils, laboureur du village de Monpaple de Mansle, Jean et Pierre CHADOUTAUD, frères, laboureurs du dit village de Monpaple d'autre part le 4 avril 1639. Marie FRAPPIER est subrogée en lieu et place de Madeleine FRAPPIER dans la succession du dit feu Pierre CHADOUTAUD.

Sommation par Jean SEGUIN du village de Monpaple à François BERNARD, notaire et Nicolas BERNARD, collecteurs de tailles de la paroisse de Fontclaireau le 7 avril 1639. Les collecteurs ont exécuté(saisi) une jument qu'ils pensaient appartenir à François CHADOUTAUD, alors qu'elle appartient à Pierre SEGUIN, frère du dit Jean. Le dit SEGUIN s'oppose à la vente de la jument

Partage entre François COURAUD et Suzanne LIMOUSIN, sa femme, d'une part et Jean COURAUD, leur fils d'autre part le 8 avril 1639

Cession par Charles MARTIN, notaire et praticien du bourg de Mansle à Marie MARTIN, sa femme le 27 avril 1639. Leur CM a été enregistré devant FERRAND le 20 août 1630. Le dit MARTIN a vendu une maison de la dite MARTIN, et en récompense lui fait cession d'une maison et autres biens.

Cessions des droits et actions civils et criminels contre Jean AUDOIN et André RAYMOND, sa femme par François DELAGLAYE, marchand boucher du bourg de Mansle à Jacques GUILLEBAUD, serrurier du dit Mansle le 30 avril 1639

Transaction entre Sébastien BOURRUT, arpenteur du village de la Pothonnière d'Ebréon, mari de Jacquette VIGNIER et Mathurin BIBAUD, laboureur à boeufs du bourg de St-Groux, mari Anne BOURRUT, soeur du dit Sébastien le 6 mai 1639. Les dits BOURRUT sont les enfants de défunts Pierre et Perrette LABORY. La transaction porte sur leur succession.

Sommation de payer le prix d'une sous-ferme par Etienne MARTIN et Jacques GEOFFROY, marchands à Pierre GIRAUD le 9 mai 1639

Acquisition de droit par Gilles ROUGIER, laboureur à boeufs du village des Boddants de Jean ROUGIER, laboureur à bras du village de Monpaple de Mansle, son fils le 11 mai 1639

Transaction sur procès entre Charles SAOUL, marchand du bourg de Mansle et Etienne MARTIN, marchand du bout des grands ponts de Mansle le 17 mai 1639. Le procès est dévolu par appel à la cour du présidial. Les parties devront se rencontrer le 26 mai.

Déclaration par Simon DELAGE et Charles TRICARD, syndics de la paroisse de Puyréaux aux habitantes de cette paroisse le 22 mai 1639. Un jugement du présidial du 28 janvier dernier condamne les habitants à bâtir une maison presbytérale pour Jean JABOUIN, prêtre vicaire du dit lieu.

Sous-ferme des droits de dîme par Pierre GIRAUD, marchand du bourg de Mansle, en charge d'Antoine CASSAIN, sieur du Plessat, receveur des dîmes d'Angoulême à Simon REAULT, charpentier du bourg de Nanclars le 3 juin 1639

Compte entre ? DULAUX, chevalier seigneur de Cellettes, Daniel DE FAULIERE, seigneur de Nanteuil en Périgord, mari de Louise DELAPORTE le 11 juin 1639 (acte déchiré)

Accord entre Jean MAURICE, laboureur à boeufs du bourg de Lonnes, curateur d'André BERNARD, fils de feu Légier, d'une part et Pierre SAOUL et Vincent DE PROUZAC, faisant pour Pierre BERNARD, son(!) beau-frère, collecteur de tailles de Fontclaireau, du village de Monpaple de Fontclaireau le 12 juin 1639. L'accord porte sur la taille du dit André.

Transaction entre Gilles ROUGIER, Gillette CHADOUTAUD, sa femme, d'une part et Jacques ROUGIER, leur fils, mari de Marguerite ROUGIER, fille de Laurent ROUGIER et défunte Laurence VERGNAUD, tous du village de Bauldan de Mansle le 12 juin 1639. La transaction porte sur leur communauté.

Compte entre Henri DULAUX, chevalier seigneur de Cellettes, Jacques DELAPORTE, chevalier seigneur de Mirambault, du village de Beaumont de Cravans en Saintonges et Jean DE MOREL, chevalier seigneur d'Elhiac en Périgord le 13 juin 1639

Sommation de recevoir la somme de 24 livres par Marie RANGIER, femme séparée de biens de Jean MOSSION, du village de Goué de Mansle à Pierre GIRAUD de Mansle le 16 juin 1639

Brevet d'apprentissage entre Jean FAYOU, maitre sargier et Madeleine COSSUT?, veuve de Jacques BOUTELAN, tous deux du bourg de Manslele 26 juin 1639. Le dit FAYOU apprendra le métier de sargier à Jacques BOUTELAN, fils des BOUTELAN et COSSUT?.

Déclaration des dépens pour Gilles et Pierre ROUGIER, père et fils contre Mathurin DE SAINT PONT et Georges ROUGIER le 30 juin 1639. L'acte fait suite à sentence rendue le 14 mai 1637 par le juge de Mansle

Sommation par Joseph DE VILLEDON, écuyer sieur de Malberchie?, du lieu de Perefont en Angoumois à Yves AUMAISTRE, sieur de Champbouton et Jean ROUSSIER, sieur de la Ra le 19 juin 1639. Le dit DEVILLEDON demande qui a affermé ses droits de dimes aux dits AUMAISTRE et ROUSSIER

Accord à propos de lieux délaissés par Guillaume BLANCHETEAU et Laurence POINCET? sa femme, Jean COMBAUD dit le Mayne et Philippe FOUCHEREAU entre Pierre COUSTE du bourg de Mansle, Paul BOUQUINET, Jean FOUILLADE l'aîné, Jean COMBAUD l'aîné et Jean COMBAUD d'une part et Hélie BALLOTEAU, Jean FAUCHEREAU et Pierre COURAUD, laboureurs d'autre part, tous de Maine de Boixe le 3 juillet 1639

Sommation par Martin ROUGIER, laboureur à boeufs, du village de Puygelier à Jean LESCHAMEAU, prêtre curé de Moutonneau le 4 juillet 1639. Le dit ROUGIER demande les clefs d'une grange de la cure de Moutonneau au dit curé.

Transaction à propose d'une succession entre DULAUX de Cellettes et Jacques DELAPORTE, chevalier seigneur de Mirambault, du village de Beaumont de Cravans en Saintonges le 11 juillet 1639 (acte déchiré)

Déclaration Charles SAOUL, marchand du bourg de Mansle à Pierre DELAGE, sergent le 11 juillet 1639. Le dit SAOUL désire faire le paiement d'une demi-livre de brin de safran au dit DELAGE afin que les brebis de Vallier BIRAUD, exécutés par le dit DELAGE ne soient pas vendues.

Cession des actions civiles et criminelles contre Pierre et Gabriel LESCHAMEAUX, frères par André DEVEZEAU dit la Forme du bourg de Moutonneau à Jean MALLARD, marchand du village de Chaufour de Taizie le 13 juillet 1639

Accord entre Mathurin COYRARD, Berthomé CHANGEUR, tous deux du bourg de Fontclaireau, d'une part et Pierre CHADOUTAUD dit Chateaurouhet, du village de Monpaple de Mansle le 17 juillet 1639. Tous sont collecteurs de taille de la paroisse de Fontclaireau. L'accord porte sur le rolle des tailles

Transaction sur procès au présidial entre Gabriel GARRAUD, laboureur à boeufs du bourg de Charmé et Vincente OLLARD, d'une part, Arnaud et Jean OLLARD, frères et fils de défunt Pierre OLLARD, du village de Goué de Mansle, d'autre part le 19 août 1639

Sommation par Daniel FERRAND, Me apothicaire et Pierre OVY le jeune, sieur de la Combe, syndics de la paroisse de Mansle aux habitants de cette paroisse le 28 août 1639. Les dits collecteurs demandent la nomination d'un nouveau collecteur.

Sommation par Jean CHEZEAU, Gilles ALLEBERT, Pascal BERNARD, collecteurs de taille de la paroisse de Mansle à François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, le 5 septembre 1639. Les dits collecteurs exigent que le dit ROUHAUD leur remette les rolles des tailles de la paroisse

Bail d'une jument par Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village du Châtenet de St-Amant de Bonnieure à Jacques JACQUES, laboureur à boeufs du bourg de St-Groux le 23 septembre 1639

Sommation par Daniel FERRAND, Me apothicaire et Pierre OVY le jeune, sieur de la Combe, syndics de la paroisse de Mansle aux habitants de cette paroisse le 23 octobre 1639. La sommation concerne l'également des tailles.

Transaction sur procès en la cour de Mansle entre Charles MARTIN, notaire et praticien, mari d'Elisabeth DURAND d'une part et Antoine COSSEUIN, sieur de la Chapelle, héritier de Pascal MARTIN, son frère utérin, d'autre part, tous deux du bourg de Mansle le 4 décembre 1639. Elisabeth DURAND est la mère du dit COSSEUIN.

Déclaration par Léonard GADILLON, laboureur, mari de Marie de MOUSSET, fille de François MOUSSET à Sébastien et Catherine MOUSSET, enfants du dit François le 8 décembre 1639. Suite à une sentence au présidial, le dit GADILLON déclarer participer pour une tierce partie à l'entretien du dit François, fort vieux

Cession de tous leurs biens par Jean PREVERAUD, sieur de la Folatière et Suzanne BARON, son épouse à Jean TIZON, écuyer sieur de Chenevert et Jeanne PREVERAUD, sa femme et fille dits PREVERAUD et BARON, tous du lieu de Chateauregnaud de St-Groux le 19 décembre 1639. Les dits PREVERAUD et BARON déclarent la ditte PREVERAUD leur héritière universelle.

Procuration par Pierre COUSTE, marchand et Pierre GEOFFROY, greffier de la chatellenie de Mansle à Isaac COUSTE, notaire royal, fils du dit COUSTE, tous du bourg de Mansle le 30 janvier 1640. Les Pierre COUSTE et Pierre GEOFFROY étaient fermiers des rentes de la seigneurie de Mansle.

Ferme d'une maison par Jacques DEROMEFORT, marchand tanneur à Isaac SEGUIN le jeune, marchand boucher, tous du bourg de Mansle le 20 juin 1640

#### <u>Liasse 2E3494:</u>

Ferme du four banal de Mansle par François TIFFON, sieur des Brousses à Pierre BAULDOIN et Anne MARTIN, sa femme, tous de Mansle le premier janvier 1641

Accord sur procès entre Antoine ROUHERE, sieur du Signe et Jacques AMBLARD, le 18 mars 1641. Le procès porte sur une muraille entre les deux protagonistes.

Marché portant sur des peaux d'agneaux et chevreaux entre Daniel COUSTE, marchand de Mansle et Clément DELAGE DEMONT, marchand de Bellac en basse marche le 28 mars 1641

Compte entre Pierre MARTIN, sieur de la Coste, Gilles ALLEBERT, maréchal, Jean CHEZIAU, tanneur et Pascal BERNARD, laboureur, tous collecteurs de taille de Mansle le 10 mai 1641. Tous sont du bourg de Mansle sauf le dit CHEZIAU qui est du bourg de St-Groux

Transaction sur procès au présidial entre Philippot BOT, serrurier de Mansle et Jean LIMOUSIN, laboureur à boeufs du village de la Planche de Mansle le 12 mai 1641. Le procès porte sur un droit de puisage

Accord sur procès entre Thomas CHOLLET, fils de feu Micheau, laboureur à boeufs du village de Puygelier de St-Ciers, André BOUTON, tailleur d'habits du village de la Folatière de Luxé et Catherine REGNAUDEAU, veuve de Jean BOUTON, du village de la Cabane de St-Groux le le

13 mai 1641. L'accord porte sur de l'argent que doivent les dits BOUTON et REGNAUDEAU au dit CHOLLET

Contrat d'apprentissage entre Jean AURIN, marchand teinturier du bourg de Montignac-Charente et Pierre BAULDOIN, sieur de la Pescherie, de Mansle, Anne MARTIN, sa femme, veuve de Jacques HAY et Jean HAY, fils du dit HAY et de la dite MARTIN le 20 mai 1641. Le dit AURIN doit apprendre le métier de teinturier au dit HAY.

Procuration par Isaac SEGUIN dit Lousmeau du lieu de Mansle à Marie COURAUD, sa femme le 23 mai 1641. Le dit SEGUIN est sur le point d'aller au service du roi.

Procuration par François CAILLOT, sieur du Segelais, du bourg de Villefagnan à Pierre BAULDOIN du bourg de Mansle le 6 juin 1641. Le dit BAULDOIN pourra régir pendant 2 ans le droit annuel du par les hôteliers, cabaretiers et marchands de vin.

Compte entre Jean PREVOST, tailleur d'habits, Jean AUBRY, Philippe PIET l'aîné et Josias DENIS, laboureurs du bourg de Cellettes et collecteurs de la paroisse le 9 juin 1641

Procès-verbal de l'état de cuir pour Pierre SAUTEREAU, marchand tanneur de la Rochefoucauld suite à un procès au présidial le 24 juin 1641

Transaction sur procès entre Jean TALLERAN DE GRIGNAULX, écuyer, curateur de Pierre TALLERAN, son neveu, fils de feu Jean, écuyer sieur de Puydenelles et de Marie BARON et Henri JUILLARD(JUGARD), écuyer sieur de l'Age, du lieu de la grange du Tillet de Blanzaguet le 8 juillet 1641

Reconnaissance par Jeanne DUMONT, fille de feu Isaac DUMONT à Noël MOULIN, juge assesseur de la seigneurie de Mansle, son mari le 14 juillet 1641. Le dit MOULIN doit recevoir 1800 livres de Guillaume DEMAURAISSE, écuyer sieur des Mallières

Acte capitulaire de Mansle le 18 août 1641. Les syndics Antoine BOUCHAUD et Françoise DELAGLAYE demandent aux habitants si Jacques et Pierre BARON, François et autres François LAUZET, père et fils et Martin ROUSSIER doivent être rayés des rolles de taille.

Accord entre François DE GRANGEVIELLE, père vicaire de Mansle d'une part et Jean ALLEBIN, sochier du bourg de Mansle, Madeleine COSSUT, sa femme, veuve d'Antoine MOREAU, d'autre part le 8 septembre 1641. L'accord porte sur une somme de 100 livres que les dits ALLEBIN et COSSUT doivent au dit DE GRANGEVIELLE

Transaction sur procès entre Jean GAUTHIER, sergent royal de la ville de Verteuil et Gervaise RAMBAUD, veuve de Toussaint AUDIAT, du village de Villesoubis de Juillé le 13 septembre 1641. Le procès porte sur 26 chefs de brebis baillées au dit feu AUDIT par le dit GAUTHIER

Transaction sur procès entre Daniel FERRAND, apothicaire demeurant au bout des ponts de Mansle et Antoine BOUCHAUD, sochier du bourg de Mansle le 19 septembre 1641. Le procès porte sur le bail d'une jument rouge par le dit FERRAND au dit BOUCHAUD.

Déclaration par Pierre MARTIN, sieur de la Coste, Pierre COUSTE, marchand, Etienne HERMAND, laboureur à bras et Légier AUDOIN, laboureurs à boeufs, tous du bourg de Mansle le 18 novembre 1641. Les parties abandonnent le procès entre elles devant l'élection de Cognac

Transaction à propos d'une maison entre Charles PORTIER, écuyer sieur du Vernier, mari d'Elisabeth DE PONTHIEU et Hélie DECESCAUD, écuyer sieur du Breuil, mari de Marie BRIAND, tous deux de Mansle le 12 octobre 1642

Procès-verbal de la prise du Mayne pour Daniel COYTEUX, sieur de la blanche, Emar BRUMAUD, sieur de l'Islever?, Jean BARRILHIER le jeune, Jean AUDOUIN, écardeur, Jacob FOIN, Catherine GILLEBERT et Jean BORDIER le 26 décembre 1642 (seconde page floue)

Vente de la moitié d'une pièce d'île en la paroisse de Mansle par Thomas CHOLLET, laboureur à boeufs du village de Puygelier de St-Ciers et Jacquette COYRARD, sa femme à Daniel FERRAND, apothicaire du bout des grands ponts de Mansle le 12 janvier 1643

Accord entre Jean TARTAS, sieur du Marochier, mari de Louise NADAUD et Jacques TARTAS, sieur des Forges, de Villegats, frères le 16 janvier 1643. L'accord porte sur la succession de leurs parents Abraham TARTAS et Marie BOBIN. Le CM TARTAS-NADAUD a été enregistré le 22 septembre 1632.

Accord entre Berthomé BOUNIN, laboureur à boeufs du village de Sehu de Luxé, Jeanne MESLIER, sa femme d'une part et Jean DELAGE, laboureur du village de l'Age de Puyréaux, Catherine JOUSSELIN, sa femme, d'autre part le 17 janvier 1643. Les dits DELAGE et JOUSSELIN vont rejoindre la communauté des dits BOUNIN et MESLIER.

Bail d'une jument par Pascal DEYSSEIGNES, licencié en loi de la ville d'Angoulême à Michel BERNARD, laboureur du village de Goué de Mansle le 18 janvier 1643

Déclaration par Jacob ROBIN, du lieu de St-Medard de Verteuil à Simon PREVERAUD, sieur de la Gaignarderie le 25 janvier 1643. Le dit ROBIN souhaiterait qu'Abraham BOUCQUET accepte un arbitrage mais le dit PREVERAUD ne l'a pas vu. Un procès a eu lieu entre les dits ROBIN et BOUQUET en la cour de Verteuil

Compte entre Mathurin MOURET, laboureur du bourg de Fontclaireau, Simon PENOT, laboureur et Gilles CHADOUTAUD, fils de Micheau du village de Monpaple de Fontclaireau, tous collecteurs de taille de la dite paroisse le premier février 1643

Déclaration par Jacques FILLON et Louis PAPAILLON, métayers de la métairie de Lujasseon à Villefagnan le 3 février 1643. Du bétail a été saisi et les dits FILLON et PAPAILLON s'opposent à leur revente.

Déclaration par François LESTREUX, juge sénéchal de Raix à Jean SIRET, huissier le 3 février 1643. Le dit LESTREUX s'oppose à la vente du bétail saisi dans la métairie de Lujasson

Donation de tous ses biens par Arnaude PETIT, veuve de Blais CHAUVEAU à Gervais et Jean CHAUVEAU, ses enfants, laboureurs, tous du village de Puychenin de Lichères le 3 février 1643

Transaction entre Jean RANGIER, laboureur à boeufs et Madeleine CHADOUTAUD, sa femme, du village d'Anguinlais d'Aunac et André AYGRON, laboureur à boeufs du village des Loges de Luxé, mari de Jeanne RANGIER, fille des dits RANGIER et CHADOUTAUD le 16 février 1643. La transaction porte sur le règlement de la dot.

Transaction sur procès entre Antoine DEPERUS, marchand mercier de Puyréaux et Thomas CHOLLET, laboureur à boeufs du village de Puygelier de St-Ciers le 26 février 1643. Le dit CHOLLET doit verser 12 livres et 8 fûts de barriques au dit DEPERUT

Partage de la succession de Madeleine MOUSSET entre Louis, Pierre et Antoine FAURE, ses enfants, tous du bourg de St-Groux le 8 mars 1643

Cession de 7 livres 10 sols de rente par Pascal DEYSSEIGNES, licencié en lois de la ville d'Angoulême, cessionnaire de François TULLIER, tailleur d'habits d'Angoulême à François DEJULLIEN, écuyer sieur de Caute, du lieu noble de la Gaignarderie de Mansle le 22 mars 1643

Transaction sur procès au présidial entre Pascal PREVERAUD, sieur de la Brangerie, du lieu noble de la Gaignarderie de Mansle et Jean CHERPANTIER, marchand de Ruffec le 20 mai 1643. La transaction porte sur des marchandises livrés par le dit CHERPANTIER au dit PREVERAUD. La sentence du présidial a été rendue le 19 septembre 1642.

Procès-verbal du moulin de Mouton pour Jacques MORIN, avocat au parlement de Mouton, Isaac COUSTE, greffier postulant de Ruffec, Antoine COPPÉ, sieur du Rocquetait et Georges BERTUCAT, son procureur le 27 mai 1643. La meule s'est rompue

Vente d'une maison par Etienne GOURDIN, sieur de la Barrière, demeurant en sa maison noble de Tourriers à Hélie BALLOTEAU, laboureur à bras du village du Temple de Maine de Boixe le 10 juin 1643

Transaction entre Jacques RAMBAUD, sieur de la Croix, du bourg de Fontenille et Jean SAUVÉ, laboureur à bras de Mansle, fils de défunts François SAUVÉ et Marie GIRAUDEAU le 18 juin 1643. Les dits SAUVÉ et GIRAUDEAU devaient neuf boisseaux de blé au dit RAMBAUD. Marie SAUVÉ, leur fille est à présent femme de François COMBAUD.

Bail d'une jument par Daniel FERRAND, apothicaire du bout des ponts de Mansle à Denis CORLIEU et Jean GOUMARD, son gendre, laboureurs à bras du bourg de Mansle le 21 juin 1643

Transaction entre Suzanne DE POUTIGNAC, veuve en secondes noces de Julien GEOFFROY, du bourg de Mansle et Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village du Châtenet de St-Amant de Bonnieure, son fils et de défunt Hilaire DAVID le 9 août 1643. La transaction porte sur les droits de communauté du dit DAVID.

Transaction sur procès au présidial entre Thomas BRUN, marchand boucher et Pierre GEOFFROY, greffier de la châtellenie de Mansle, tous deux de Mansle le 15 septembre 1643

Cession de 28 carreaux de terre par Hélie? DELAGE, laboureur à boeufs du village de Coulen? de la châtellenie de Mansle à Martie MARTIN, veuve de Jean CONDAT, du bourg de Manslele 24 septembre 1643. Après arpentement suite à un échange de terres, la dite MARTIN s'était retrouvée lésée.

Accord entre Pierre GIRARD, du village d'Esnord de St-Ciers, faisant pour lui et Jacques AUGEARD et Isaac COUSTE, notaire royal du bout des ponts de Mansle le 2 octobre 1643. Pierre GIRARD est le gendre de Jacques AUGEARD. Les dits GIRARD et AUGEARD auraient retiré le CM de Pierre avec Marie AUGEARD et l'auraient rendu raturé.

Donation de tous ses meubles par Anne BRIAND, veuve de Philippe BARON, procureur fiscal de Chateauregnaud, du lieu de Villejésus? à Anne BRIAND, sa nièce, femme d'Isaac PREVERAUD, apothicaire de Mansle le 15 octobre 1643

Partage de terre entre Charles PORTIER, écuyer sieur de Vernier, du lieu de Beauregard de Puyréaux, fils de défunte Philippe DE COUVIDAT, sa mère et Daniel FERRAND, apothicaire du bout des ponts de Mansle le 19 octobre 1643

Sommation par Jean MARQUET, du bourg de Puyréaux à François DELAVAUD, sieur de l'Espine le 2 novembre 1643. Le dit Jean MARQUET somme le dit DELAVAUD de récupérer les barriques de vin qu'il lui a acheté à la St Jean-Baptiste dernière.

Accord entre Hélie RAYMOND, sieur du PERAT, mari d'Anne GOUNIN et Jean GOUNIN, sieur d'Esnord, avocat au parlement, mari de Jeanne TRICARD le 3 novembre 1643. L'accord porte sur le partage des biens communs entre les parties.

Cession de la somme de 46 livres 14 sols par Marie MARTIN, veuve de Jean CONDAT, du bourg de Mansle à Jean SAOUL, marchand sargier du bout des ponts de Mansle le 14 novembre 1643

Déclaration par André SAULNIER, marchand du bourg de Mouton à Jean SIRET, huissier audiencier au siège présidial d'Angoumois le 7 janvier 1645. Le dit SAULNIER aurait été emprisonné par le dit SIRET faute du payement de 400 livres au sieur de Moutonneau et le dit SAULNIER déclare qu'il n'est pas débiteur.

Déclaration par André SAULNIER, marchand du bourg de Mouton à Jean SIRET, huissier audiencier au siège présidial d'Angoumois le 7 janvier 1645. Le dit SAULNIER aurait été emprisonné par le dit SIRET faute du payement de 400 livres au sieur de Moutonneau et le dit SAULNIER déclare qu'il n'est pas débiteur. (autre acte)

Accord sur procès entre Pierre JOBERT, texier en toile, fils de feu Martial et Marthe MARTAGUET d'une part et Mathurin BIBAUD, laboureur à boeufs et François BIBAUD, laboureur à boeufs, faisant pour lui et Jacques BERTRAND son gendre d'autre part, tous du bourg de St-Groux le 17 janvier 1645. Le procès semble porter sur un agât causé en la terre du dit JOBERT par les dits BIBAUD.

Accord sur procès entre François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle et Sébastien DE ST-PONT, meunier du village de Bauldant de Mansle le 24 février 1645. Le dit ROUHAUD n'aurait pu jouir d'une pièce de vigne vendue par le dit DE-PONT.

Marché entre André PREVERAUD, sieur des Deffands, procureur fiscal de Verteuil fondé de procuration de Catherine DE LA ROCHEFOUCAULD, femme de Louis BRUSLARD d'une part et Pierre GELINIER?, charpentier de Bioussac et Jacques SOULAS, charpentier de Villegâts d'autre part le 14 mars 1645. Les dits GELINIER? et SOULAS doivent construire un bateau pour la servitude du passage de Chateauregnaud.

Procuration par Pierre LIMOUSIN dit Lisle à Catherine LAUZET, sa femme, du bourg de Mansle le 22 mars 1645. Le dit LIMOUSIN est sur le point d'aller au service du roi en qualité de sergent sous la conduite du sieur de Lionçais, capitaine au régiment de Saintonges.

Contrat d'apprentissage entre Jean FAYOU, marchand sargier et Guillaud GEOFFROY, fils de feu Jacques, tous deux du bourg de Mansle le 30 mars 1645. Le dit FAYOU apprendra le métier de sargier au dit GEOFFROY.

Cession de droits de dîme de St-Ciers par Pierre OVY, sieur de la Combe, procureur fiscal de St-Fraigne, demeurant au village de Puygelier de Puyréaux à François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle le 29 avril 1645

Accord sur procès entre Pierre MARTIN, sieur de la Coste, du village de Puygelier de Puyréaux, François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle faisant pour lui et Jean ACHALLÉ, commis aux aides le 27 mai 1645. Un appel a été renvoyé à la cour des aides de Paris.

Accord entre Catherine DUMOUSSEAU de la ville d'Angoulême, fille de défunts Guillaume et Françoise BERNARD, servante domestique et Marguerite DUMOUSSEAU, veuve de Simon PENOT, sa soeur, du village de Monpaple de Mansle le 27 mai 1645. Le dit PENOT était curateur de la dite Catherine. Celle-ci voulait faire convenir en justice la dite Marguerite.

Partage entre Jean DELESMERIE, écuyer sieur de la Tour, archidiacre de l'église St-Pierre d'Angoulême, Jean, Pierre, Abraham, Emar BRUMAUD et Charles TIGELOT, mari d'Anne BRUMAUD le 29 mai 1645. Le dit Pierre agit pour lui et Marie BRUMAUD, fille de défunts François BRUMAUD, sieur de Villevert et Marie AURAIN.

Inventaire de la communauté de François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, François, autre François, Jean, encore autre François et Françoise ROUHAUD, ses enfants de défunte Jacquette ROBIN le 12 juin 1645. Le sieur de la Fontaine est sur le point de se remarier avec Marie BAULDOIN.

Ferme des droits de dîme de l'enclave du Chapière? par Pierre BAULDOUIN, sieur de la Pescherie faisant pour lui et François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Mansle à Simon ROBIN, laboureur du village des Fliers de Puyréaux, Antoinette NATURAUD, sa femme et Pierre DAVID, laboureur du village d'Esnord, Antoinette FRAIGNE, sa femme le 13 juin 1645

Transaction sur procès criminel entre Jean DE ROMMEFORT, fils de Jacques, du bourg de Maine de Boixe?, François ROUHAUD, fils de François et François GEOFFROY, fils de feu Pierre le 16 juin 1645. Les dits ROUHAUD et GEOFFROY auraient commis des excès sur la personne du dit DE ROMMEFORT.

Procès-verbal de la métairie des Granges de Puygelier de St-Ciers pour François ROUHAUD, fermier général de la dite seigneurie, du bourg de Mansle, Hélie DE CESCAUD, écuyer sieur du Breuil, Samuel BRIAND, écuyer sieur de Gouhé et Pierre VASLET, procureur au siège présidial d'Angoulême le 26 juin 1645

Accord et partage entre Jean LIMOUSIN, laboureur à boeufs du bourg de Cellettes et Pierre et Jacques LIMOUSIN, laboureurs à boeufs du village de Villorioux de St-Groux, ses enfants le 16 juillet 1645

Cession des droits dans la succession de Jean PREVERAUD et Egyptienne DURAND par Françoise PREVERAUD, veuve de François DUCLUSEAU, du bourg de Mansle à Simon PREVERAUD, notaire royal d'Angoulême le 14 août 1645. Les dits PREVERAUD et DURAND sont les père et mère des dits PREVERAUD.

Nomination des collecteurs de la paroisse de Mansle à la requête d'Isaac PREVERAUD, apothicaire et syndic le 17 septembre 1645. Sont nommés: Jean LIMOUSIN, Jacques BERNARDON, Pierre COUSTE, fils de feu Jean et Jean BERNARD

Déclaration par Isaac PREVERAUD, apothicaire et syndic de la paroisse de Mansle à ses habitants le 24 septembre 1645. Le dit PREVERAUD fait lecture d'une décision déchargeant Pierre COUSTE, fils de feu Jean qui avait été indûment nommé collecteur.

Accord entre Pierre BAULDOIN d'une part et Jean et Pierre ROULLET, frères et Jean MAROT, d'autre part le 7 octobre 1645. L'accord porte sur une muraille limitrophe entre les parties construite par le dit BAULDOIN. Celui-ci demande le remboursement de la muraille par ses voisins.

Partage de ses biens par Michelle MAUCAFFIN, veuve de Jean RAYMOND du village de Villorioux de St-Groux entre Jean RAYMOND, son fils du bourg de St-Groux, Souveraine MASSONNET, veuve de Jean BOISSOT et mère de Marguerite BOISSOT, du dit village de Villorioux, François BOURRABIER, laboureur à boeufs du dit village de Villorioux, Jacquette BOISSOT, sa femme, François GUILLOT, laboureur à boeufs du village d'Echoisy de Cellettes, Anne BOISSOT, sa femme le 5 novembre 1645. La dite MAUCAFFIN est âgée de 73 ans. Le dites BOISSOT sont filles de Jean BOISSOT, fils de la dite MAUCAFFIN de son premier mariage.

Partage des biens de défunte Michelle MAUCAFFIN entre Jean RAYMOND, fils de feu Jean, François BOURRABIER, Jacquette BOISSOT, sa femme, François GUILLOT, Anne BOISSOT, sa femme et Noël DROUHAUD, curateur de Marguerite BOISSOT le 20 décembre 1645. La dite MAUCAFFIN est mère du dit Raymond et aïeule des dites BOISSOT.

Partage entre Arnaud HERMAND, laboureur à bras, Etienne HERMAND, Jean HERMAND, laboureur à bras, ses enfants, tous du village d'Echoisy de Cellettes le 3 janvier 1646

Vente d'une pièce de pré par Jeanne BOURGOND, veuve d'Antoine ROUMARD, du village de Ravaud d'Aussac à Eliot ESNARD, laboureur du bourg de Nanclars le 6 janvier 1646

Partage des biens de feu Guillaume BUHERNE et Laurence MORAND entre Pierre et Henri BUHERNE, laboureur à bras, Pierre MOSSION, laboureur à bras, mari de Marie BUHERNE, leurs enfants, tous du bourg de Cellettes le 30 janvier 1646

Donation d'une pièce de terre par François MARTIN, procureur au siège présidial d'Angoumois à Catherine Jeanne DUBREUILH, fille de Colas, tailleur d'habits et Jeanne ANDRIEU?, du bourg de Chasseneuil le 7 février 1646

Inventaire des biens de défunt François TIFFON, sieur des Brousses pour Martine AUDOUIN, sa veuve, du village de Villorioux le 12 avril 1646

Partage de communauté entre Thomas GOBEAU, laboureur à boeufs, Denis GOBEAU, laboureur, mari de Denise PRUDHOMME, François GOBEAU, laboureur, tous du bourg de Maine de Boixe le 16 avril 1646. Les dits Denis et François sont les enfants du dit Thomas et défunte Gillette SAUTEUIL.

Procès-verbal des biens de défunts Jean CAILLET et Gervaise COYRARD pour Michel MASSONNEAU, curateur de François et Suzanne CAILLET, leurs enfants et Sébastien CAILLET, mari d'Antoinette CAILLET le 9 juin 1646. Les biens sont entre les mains de Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin.

Cession des actions civiles et criminelles contre Légier AUDOUIN le jeune, Jean BOT et André Jacques par Antoine ROERE, sieur du Cigne à Antoine COSSEUIN, sieur de la Chapelle le 3 août 1646

Accord sur procès devant les juges de la ville de Niort entre Françoise MAURIN, veuve de Jean GREAU, sieur de la Plante du bourg d'Aunac et Jacques GUILLEBAUD, serrurier du bourg de Mansle le 31 août 1646

Accord entre Jean CHEZEAU, marchand tanneur, père de Marguerite CHEZEAU, sa fille de défunte Catherine BAULDRANT, Pierre CHADOUTAUD, laboureur, père de Françoise CHADOUTAUD, sa fille de défunte Léonarde BAULDRANT, Jacques JACQUES et François BAULDRANT, laboureur à boeufs, tous du bourg de St-Groux le 12 septembre 1646. L'accord porte sur la succession de Marie JACQUES, mère des dits BAULDRANT.

Promesse par Antoine DEPERUT, marchand à Hélie DELAGE, Charles et Pierre FRICQUARTS, laboureurs, tous collecteurs de Puyréaux le 25 septembre 1646. Le dit DEPERUT garantira ses consorts.

Vente d'un poulain par Jean POTHEREAU, tailleur d'habits du bourg de Mansle à Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin, du lieu de Bayers le 26 septembre 1646

Donation de tous ses biens par Florence CHASTELLET, veuve de Guillaume SAULTON du village de la Bouzinière de Fontenille à Louise BILLONNET, sa demi-soeur, Marie GIRAUDEAU, son autre demi-soeur et à Jacques GIRAUDEAU du dit village de la Bouzinière et Philippe PIET, du village d'Echoisy de Cellettes, leurs maris le 16 octobre 1646. La dite CHASTELLET est vieille et caduque, privée de mari et d'enfants.

Partage des biens de défunte Marie JACQUES entre François BAULDRANT, laboureur à boeufs, Jean CHEZEAU, tanneur, père de Marguerite CHEZEAU, sa fille de défunte Catherine BAULDRANT, Pierre CHADOUTAUD, laboureur, père de Françoise CHADOUTAUD, sa fille de défunte Léonarde BAULDRANT le 22 octobre 1646. Marie JACQUES est mère des dits BAULDRANT.

Partage de la succession de défunts Jean PALLOT et Anne DROUHAUD entre Jean PALLOT, laboureur à bras du village de Villorioux de St-Groux et Jean FENESTRE, escardeur du bourg de Mansle et Jeanne PALLOT, sa femme le 8 décembre 1646. Jean et Jeanne PALLOT sont les enfants des dits PALLOT et DROUHAUD.

Vente d'un droit de rachat par Christine HERMAND, veuve de Jean de COUSTE, du bourg de Mansle, François DE CLERFEUILLE, laboureur à bras du bourg de Mansle et Françoise COUSTE, sa femme à Pierre COUSTE, marchand du bourg de Maine de Boixe, fils de la dite HERMAND le 25 décembre 1646

Procuration par Catherine DUMOUSSEAU, de la ville d'Angoulême à Jean PENOT, son beaufrère le 11 novembre 1648

Cession des droits dans les successions de défunts Pasquet et Jean DUMOUSSEAU, enfants et héritiers de défunts Jean DUMOUSSEAU et Charlotte DIGNAC par Antoine ROERE, sieur du Cigne et Jean PENOT, laboureur du village de Monpaple de Mansle, mari de Françoise DUMOUSSEAU, en charge de Catherine DUMOUSSEAU, sa belle-soeur et de Marguerite DUMOUSSEAU, veuve de Simon PENOT et femme de François MATHIEU à François HERMAND, sieur de la Barde, du bourg de St-Front le 1er janvier 1649. Les dits DUMOUSSEAU et DIGNAC étaient débiteurs envers Guillaume DUMOUSSEAU, père des dites Françoise, Marguerite et Catherine DUMOUSSEAU.

Inventaire des biens de défunts Pascal ROUSSIER, accesseur de la juridiction de Chateauregnaud et Esther MARTIN pour Jacob ROUSSIER, apothicaire de Verteuil, tuteur et curateur de Marie ROUSSIER, sa soeur, fille des dits ROUSSIER et MARTIN le 9 janvier 1649 (27 photos)

Marché entre Martin DE MARMANDE, sieur de Chanteperdis, conseiller et secrétaire des finances de son altesse royale, du lieu de Poursac et Etienne NOEL, maître souffletier, du bourg de la Chapelle St-Robert en Périgord le 27 janvier 1649. le dit NOEL devra parfaire les soufflets de la chaufferie et des deux affineries de la forge de Bauldant.

Sommation par Pierre BAULDOIN, sieur de la Pescherie, cessionnaire d'Olivier GODEAU et Léonarde PETIT BOIS, sa femme à Jean PETIX, sergent royal le 28 janvier 1649. Le dit BAULDOIN s'oppose à la vente de ses biens saisis par le dit PETIX. Un procès au parlement de Paris l'oppose à Jean DE ROMMEFORT et Pierre LIMOUSIN

Transaction sur procès au siège de la Rochefoucauld entre Ester SEGUIN, mère et tutrice de François GIRAUD, son fils de Jean GIRAUD, son premier mari et Jeanne CHEBROUX le 3 février 1649

Accord entre Jacob ROUSSIER, apothicaire de Verteuil, tuteur de Marie ROUSSIER, sa soeur, faisant pour Isaac ROUSSIER, son frère d'une part et Michel ROUSSIER, marchand du village de Monpaple de Mansle, Jean ROUSSIER, marchand du lieu noble de Chenon, mari d'Anne DELAGE, d'autre part le 6 février 1649. L'accord porte sur la succession de leurs parents, Pascal ROUSSIER et Esther MARTIN.

Procuration par Henri CORGNOL, écuyer sieur du Magne, du lieu noble du Mayne de Courcôme à Louis FAURE?, écuyer sieur de Bazinière le 11 février 1649

Procès-verbal d'une maison et lieux situés à la Gaignarderie pour Pascal DEYSSEIGNE, licencié es lois, juge sénéchal de la châtellenie de Mansle contre Pierre BAULDOIN le 17 février 1649. Le dit DEYSSEIGNE a affermé les dits lieux au dit BAULDOIN qui les a laissé dépérir.

Partage des biens de défunts Pascal ROUSSIER, accesseur de la juridiction de Chateauregnaud et Esther MARTIN, sa femme entre Jacob ROUSSIER, apothicaire, tuteur de Marie ROUSSIER, sa soeur, Isaac ROUSSIER, sieur du Petit Bois, Michel ROUSSIER, sieur des Varennes et Jean ROUSSIER, sieur du Pillier, tous enfants des dits ROUSSIER et MARTIN le 18 mars 1649

Reconnaissance du bail d'une jeune jument par Jean LEGERON dit Besson, laboureur du village de Gouhé de Mansle à Daniel FERRAND, apothicaire du bout des ponts de Mansle le 27 mars 1649

Cession d'une obligation contre Charles DEVEZEAU par René GOBEAU, hôtelier à Etienne MARTIN, sieur de Perignac, tous deux du bourg de Mansle le 9 avril 1649

Accord sur procès entre Mathurin BRUNEAU, fils de feu Mathurin, de St-Groux, d'une part et Hélie, Guillaume et autre Guillaume BALLOTEAU, frères de la paroisse de Maine (de Boixe) le 11 avril 1649

Accord entre François LEGERON, laboureur à boeufs du village des Vignauds des Deffends de Fontenille, mari de Françoise GAUTIER et Jean RAMBAUD, veuf de Jeanne LEGERON, fille du dit François, laboureur à boeufs du bourg de Fontenille le 8 mai 1649. La dite LEGERON était veuve en première noces de Jean BOURRUT et en secondes noces d'André TURQUAT. Le dit RAMBAUD était veuf en premières noces de Jeanne GIRAUDEAU. L'accord porte sur la succession de la dite LEGERON

Accord entre Michel ROUSSIER, sieur de Varennes, du bourg de Mansle et Jean ROUSSIER, sieur du Pilier, du lieu noble de Chenon le 15 mai 1649. L'accord porte sur la résiliation du contrat de ferme des fruits de la seigneurie de Chenon

Prise de possession de la cure d'Aunac par Jacques VALLETTE, clerc tonsuré le 16 mai 1641

Partage des biens de défunte Catherine AUDOUIN entre Jean DUZAIS, laboureur, Jean LIMOUSIN et Françoise DUZAIS, sa femme, Jacques RAMBAUD et Marguerite RAMBAUD, femme de Jean CHADOUTAUD le 19 mai 1649. La dite AUDOUIN était la mère des dits DUZAIS et des dits RAMBAUD.

Association dans la ferme du lieu noble de Chenon entre Jean ROUSSIER, marchand, son fermier et Emard DELAGE, sellier de la ville de Verteuil le 31 mai 1649

Accord sur procès entre Jacques JACQUES, laboureur du bourg de St-Groux, mari de Madeleine FRAPPIER faisant pour Jacques JOLLY et Marie FRAPPIER, sa femme et François FRAPPIER d'une part et Pierre CAILLIER, laboureur du village de Villars de Poursac, mari de Madeleine BERTHOME, d'autre part le 6 juin 1649. L'accord porte sur la succession de défunts François et Jean FRAPPIER, enfants de défunts Jean FRAPPIER dit Blondin et Louise BERNARD

Association dans la ferme des dîmes du quartier de Fontclaireau entre Jean SAOUL, marchand du bout des ponts de Mansle, François GRANGEVIELLE, père vicaire perpétuel de Mansle et Pascal DEISSEIGNES, juge ordinaire de la juridiction de Mansle, du lieu de la Gaignarderie, Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village de Monpaple de Mansle le 7 juin 1649

Marché entre Martin DE MARMANDE, sieur de Chanteperdris?, conseiller et secrétaire des finances de monseigneur le duc de la Rochefoucauld, d'une part et Antoine MASSONNET, farinier du lieu de Bauldant de Mansle, Jean QUINTAR? dit Moulin, Blais BELLET, autre Jean QUINTAR? le jeune, maçons du village de Madery de Saint Hirier les Bois le 16 juin 1649. Les dits MASSONNET, QUINTAR? et BELLET s'engagent à construire une écluse au lieu de Bauldant.

Bail de terres par Charles GIRAUD, procureur fiscal de la châtellenie de Mansle, demeurant au bout des grands ponts de Mansle, agissant pour messieurs du chapitre de l'église cathédrale St-Pierre d'Angoulême à François MASLO, laboureur à boeufs du bourg de Puyréaux le 17 juin 1649 (première photo un peu floue)

Marché entre Martin DE MARMANDE, sieur de Chanteperdris?, conseiller et secrétaire des finances de monseigneur le duc de la Rochefoucauld, d'une part et Antoine MASSONNET, farinier du lieu de Bauldant de Mansle, Jean QUINTAR? dit Moulin, Blais BELLET, autre Jean QUINTAR? le jeune, maçons du village de Madery de Saint Hirier les Bois le 20 juin 1649. Les dits MASSONNET, QUINTAR? et BELLET s'engagent à construire un moulin au lieu de Bauldant.

Sommation de restituer des gerbes d'orge par Denis BOISSARD, praticien d'Angoulême, en charge de Jean NADAUD, marchand du lieu de la Rochandry de Moutiers à François TEXIER, sieur de Rochellot, du lieu de Lichères le 22 juin 1649

Partage de biens entre Jean et Françoise DUZAIS, enfants de défunts Guillaume DUZAIS et Catherine AUDOUIN le 4 juillet 1649. Le partage porte sur la succession de Catherine AUDOUIN, leur mère.

Procès-verbal des biens de François, Antoine et Suzanne CAILLER, enfants de défunts Jean CAILLER dit Viodelet et Gervaise COYRARD du lieu de Fontclaireau pour Micheau MASSONNAUD, marchand du village de Puygelier le 16 juillet 1649. Les biens ont été affermés à Michel ROUSSIER, marchand.

Compte entre Antoine CASTAIN, sieur du Plessac, conseiller du roi, receveur des dîmes d'Angoumois de la ville d'Angoulême et Marie MARTIN, veuve de Pierre GIRAUD, marchand tanneur du bout des grands ponts de Mansle le 5 août 1649. La dite MARTIN agit pour elle et Charles GIRAUD, procureur fiscal de Mansle, fils d'un premier mariage du dit Pierre. Celui-ci procède sous l'autorité de Suzanne FAYOU, sa grand-mère.

Procès-verbal d'une pièce de pré pour Philippe MARTIN, marchand, mari de Catherine AUGEARD contre Simon ROBIN, Vivien RAVEAU et Pierre PENICHON le 9 août 1649. Le PV fait suite à un procès au siège du duché et pairie de Laroche(foucauld)

Marché entre Martin DE MARMANDE, sieur de Chanteperdis, conseiller et secrétaire des finances de son altesse royale, d'une part et René, autre René et Michel TEXIER, cousins germains, Guillaume HADE, Jacques et Claude TOUCHARD, frères, maîtres mineurs de St-Léonard des Bois dans le Maine, d'autre part le 18 août 1649. Les dits mineurs devront fournir 500 pipes de mine au dit MARMANDE

Marché entre Charles BARRAUD, sieur de la Godinière?, faisant pour monseigneur le duc de la Rochefoucauld, demeurant à la forge de Bauldant d'une part et Martin DEGAIL et François MESNARD, charpentiers de la ville de la Rochefoucauld, d'autre part le 8 septembre 1649. Le marché porte sur les deux affineries? de la forge de Bauldant.

Accord entre Pierre LIMOUSIN, Mathurin BIBAUD, laboureurs à boeufs, collecteurs de la paroisse de Chateauregnaud, d'une part et Pierre BOURRABIER, charpentier, tous du bourg de St-Groux le 12 septembre 1649. L'accord porte sur les tailles de Chateauregnaud.

Marché entre Martin DE MARMANDE, sieur de Chanteperdis, conseiller et secrétaire des finances de son altesse royale, du lieu de Poursac d'une part et Jean SOULAS et François PETIT, maçons de la ville de Verteuil, d'autre part le 29 septembre 1649. Les dits maçons devront boucher la brèche de l'écluse de la Forge de Bauldant.

Procuration en blanc par Guillaume SALLAT, sergent royal du bourg de Mansle le 16 octobre 1649

Vente de la succession de Jean DELAGE, fils de Simon par François DECLAIREFEUILLE, son cousin, laboureur à bras du bourg de Mansle et Françoise COUSTE, sa femme à Philippe MARTIN, marchand du village d'Esnord de St-Ciers le 18 novembre 1649

Sommation par Martin de MARMANDE, sieur de Chanteperdrix, conseiller des finances de son altesse royale à Antoine MASSONNET, farinier, Jean et autre Jean QUINTAUD et Blais BELLET, maçons le 3 décembre 1649. Les dits farinier et maçons doivent construire un moulin à blé au lieu de Bauldant. Les travaux ont du retard et le dit DE MARMANDE les somme de terminer.

Accord sur procès au présidial d'Angoumois entre Pierre BARON, marchand du bourg de Cellettes, François DELAGLAYE, marchand boucher et Jean PEROCHEAU, marchand bourrier du bourg de Mansle, d'une part et Antoine DEPERUT, marchand du bourg de Puyréaux, d'autre part le 5 décembre 1649

Accord entre Jean DELAFAYE, écuyer sieur de Montorchon, du lieu de la Coussière à Clussay et François THIAT, fils de François, laboureur à bras du village de Chez Troubat de St-Ciers le 20 décembre 1649. L'accord porte sur la succession d'André GROS, oncle maternel du dit THIAT. Le dit DELAFAYE est légataire du dit GROS.

Partage de leur communauté et société entre Michel MASSONNEAU, Jeanne BOUNEAU, sa femme et Jean MASSONNEAU, Marie DAVID, sa femme, fille de Mathurin, tous du village de Puygelier de Mouton le 24 décembre 1649

#### Liasse 2E3495:

Partage des biens de défunt Martin ROUSSIER entre Jacques AMBLARD, notaire et praticien, donataire du dit défunt d'une part et Jean et Catherine GEOFFROY, héritiers de Françoise GEOFFROY, leur soeur, femme du dit ROUSSIER, tous du bourg de Mansle le 2 janvier 1650

Transaction sur procès entre Jean GEOFFROY, laboureur à bras, donataire de feu Jeanne GAULTIER, femme de Pierre COSSEUIN et le dit Pierre COSSEUIN, laboureur à bras, tous deux du bourg de Mansle le 16 janvier 1650. La transaction porte sur la succession de la dite GAULTIER.

Association dans la ferme du moulin banal de Mansle entre Pierre MARTIN, sieur de la Coste et Isaac PREVERAUD, apothicaire, tous deux du bourg de Mansle le 16 janvier 1650

Partage des successions de François et Jean FRAPPIER dit Blondains entre François FRAPPIER, Jacques JACQUES, mari de Madeleine FRAPPIER et Jacques JOLLY, mari de Marie FRAPPIER le 24 janvier 1650. François, Madeleine et Marie sont frère et soeurs.

Partage des biens de Suzanne DEPOUTIGNAC, veuve d'Hilaire DAVID entre Jean DAVID, sieur de la Vallée et Julien PENOT, laboureur à bras et Guillemette DAVID, sa femme, tous du bourg de Mansle le 31 janvier 1650. La dite DEPOUTIGNAC est septuagénaire et indisposée de sa personne. Les dits DAVID sont ses enfants et le dit PENOT son gendre.

Marché par François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé, demeurant en sa maison noble de Gouhé à Léonard ROBERT, couvreur du bourg de Mansle le 3 février 1650. Le dit ROBERT devra recouvrir la grosse tour du logis de Goué

Accord sur procès entre Antoine FAURE, laboureur du bourg de Mansle, mari de Marie GREAU, fille de feu Pascal et Marguerite JACQUES et Sébastien GEOFFROY, du village du Châtelars de St-Ciers, second mari de la dite JACQUES le 19 fevrier 1650. L'accord porte sur la succession des GREAU et JACQUES.

Accord sur procès entre François PELLETIER, laboureur à bras du village de Goué de Mansle et Jean SEGUIN, laboureur à boeufs du village de Monpaple de Mansle, fils de Michelle CHADOUTAUD le 22 février 1650. Le procès porte sur le remboursement d'une rente sur une pièce de terre.

Cession de la somme de 1346 livres 2 sols par Louis DEXMIER, écuyer sieur de Chenon, du bourg de Mansle à Jean GASCHET, sieur du Coulombier, de la ville de Verteuil le 1er mars 1650. La somme est due par Isaac d'Abzac, écuyer sieur de Tusson?

Ferme des droits de vingt quatrième du vin de la paroisse de Luxé par Antoine ROERE, sieur du Signe du bourg de Mansle à Jean LEIGNE dit Billet, Maleau? BRUN le jeune et Nicolas JOURNAUD, tous du bourg de Luxé le 14 mars 1650

Accord entre Anne MASSONNEAU, fille de Jean MASSONNEAU et Guyonne OVY, veuve de François ROUMARD, fils de Thomas et Raymonde BILLONNET, des granges de Puygelier de Puyréaux et Michel MASSONNEAU, marchand du village de Puygelier de Mouton le 3 avril 1650

Procuration en blanc par Jean PREVERAUD, apothicaire du bourg de Mansle et Anne BRIAND, sa femme le 25 avril 1650. La dite BRIAND poursuit Philippe ESTACHON devant le siège présidial de Poitiers.

Reconnaissance de la somme de 30 livres par Nicolas LOTTE, texier en toile à Michelle AUDUREAU, veuve de Georges LOTTE, sa nore, tous de Chateauregnaud le 17 mai 1650

Accord sur procès entre Pierre COUSTE le jeune, marchand du lieu de la Gaignarderie de Mansle et François DECLAIREFEUILLE, laboureur à bras du bourg de Mansle, mari de Françoise COUSTE le 13 juin 1650. Le dit COUSTE aurait payé 12 livres à feu Pierre GIRAUD à l'acquis des DECLAIREFEUILLE et COUSTE.

Accord entre François DUPERAT, marchand de Ruffec et Pierre SAULNIER dit Chapelot du bourg de Cellettes le 12 juillet 1650. Le dit SAULNIER a dérobé 10 aulnes de sarge au dit DUPERAT et promet d'indemniser le dit DUPERAT en échange de l'abandon des poursuites.

Accord entre Antoine ROERE, sieur du Cigne, donataire de feu Jacques DE ROMEFORT, fils de Jean DE ROMEFORT et Pierre ACHALLÉ, cordonnier, ayant acquis les droits de (!) DELAGE, héritière universelle du dit feu Jacques DE ROMEFORT, tous du bourg de Mansle le 13 juillet 1650. L'accord porte sur la succession du dit Jacques DE ROMEFORT

Prise de possession de l'église de Puyréaux par Guillaume JABOUIN, père vicaire perpétuel de la paroisse de Vars le 3 août 1650

Accord sur procès au présidial entre Guillaume RESNIER, laboureur à boeufs du lieu de Chateauregnaud, mari de Laurence RAMBAUD, elle-même veuve en premières noces d'Emard COLLIN, maréchal et Georges MOSSION, laboureur à bras du village de Goué de Mansle le 5 août 1650. L'accord porte sur des lieux vendus par le dit MOSSION au dit COLLIN.

Accord entre Philippe MARTIN, marchand, Catherine AUGEARD, sa femme, veuve de François NADAUD et Marie AUGEARD, veuve de Pierre GIRAUD, tous du village d'Esnord de St-Ciers le 9 août 1650. L'accord porte sur la succession de défunt Jacques AUGEARD et Souveraine TRICARD, père et mère des dites AUGEARD.

Prise de possession de l'église de Puyréaux par Jacques LAURANT le 16 août 1650

Accord sur procès entre Jean DE ROMEFORT, sieur de Grand Maison, d'une part et François ROUHAUD le jeune, sellier et François GEOFFROY, d'autre part, tous du bourg de Mansle le 2 septembre 1650. Les dits ROUHAUD et GEOFFROY auraient commis des excès sur la personne du dit DE ROMEFORT.

Partage des biens de défunts Arnaud OLLARD et Jeanne CHIRON entre Madelon OLLARD, laboureur à boeufs d'une part et André LEGERON, mari de Jeanne OLLARD, d'autre part, leurs enfants le 12 septembre 1650

Accord sur procès entre Julien PENOT, laboureur à bras, héritier de Pierre PENOT, son frère et Jean SAOUL, laboureur Agnès MASQUET, sa femme, fille de Catherine DELAGE, femme du dit Pierre PENOT, tous du bourg de Mansle le 27 septembre 1650. L'accord porte sur la succession du dit Pierre PENOT.

Sommation de payer les droits de dîme de la cure de Lichères par René RESNIER, chirurgien du bourg de Bayers à Jean CHARRETIER, sieur de Lousmeau, receveur du seigneur d'Aunac le 4 octobre 1650

Donation de tous ses meubles par André BERNARD, fils de Sébastien à Bertrand MAROT, laboureur à bras, son cousin et parrain, tous du village de Monpaple de Mansle le 17 octobre 1650. Le dit MAROT sera tenu de l'entretenir et nourrir en échange.

Ferme d'un moulin à huile par Jean SAOUL, marchand à Jean BERNARDON, sochier, tous deux du bourg de Mansle le 22 octobre 1650

Accord entre Elisabeth DE POLIGNAC, femme d'Henri DULAUX, chevalier seigneur de Champniers et Cellettes, Joachim DE ST HERMINE, écuyer seigneur du Fa? et Hubert DE ST HERMINE, chevalier seigneur de la Largent? le 25 novembre 1650 (acte peu lisible)

Partage des biens de défunts Micheau CHADOUTAUD et Françoise LAURANT entre François et Marie CHADOUTAUD, leurs enfants d'une part, et Louis SAOUL, laboureur à bras du village de Monpaple de Mansle, mari de Jeanne CHADOUTAUD le 30 novembre 1650

Partage des biens de défunt François ROUMARD entre Anne MASSONNEAU, sa veuve, Michel ROUMARD, laboureur à boeufs, Marie BRUN, sa femme, Jean et Jacquette ROUMARD, François et Pierre ROUMARD, ses enfants, tous du bourg de Puyréaux le 30 novembre 1650

Reconnaissance de la somme de 30 livres de meubles par Anne BOURRUT, veuve de Mathurin BIBAUD à Mery PELLOQUIN, laboureur, son gendre et Françoise BIBAUD, sa femme, tous du bourg de St-Groux le 2 décembre 1650. Les meubles étaient promis par le CM des dits PELLOQUIN et BIBAUD.

Cession des actions civiles et criminelles contre Pascal BOUCHAUD par Denise FAVEREAU, femme de Gilles PREVERAUD à Etienne MARTIN, sieur de Perignac, tous du bourg de Mansle le 29 décembre 1650. Le dit BOUCHAUD aurait commis des excès sur la dite FAVEREAU

Sommation de délivrer une grosse d'une transaction entre le nommé BECHMILH, sieur du Chandon, Pierre COURAUD, fils de défunt Georges et Sébastien MOUSSET par le sénéchal d'Angoumois pour François DULAUX, sieur de Bouhé à Isaac COUSTE, notaire royal du bourg de Mansle le 20 décembre 1667

Sommation de laboureur une métairie par Jean BOUCHAUD faisant pour lui et Charles BOUCHAUD, son frère à Pascal BOUCHAUD, leur frère (sans date). Les dits BOUCHAUD sont les enfants d'Antoine BOUCHAUD et Marie PREVERAUD.

Accord sur procès au présidial entre Jean BECHEMIL, sieur du Chandon, fils du feu Jean BECHEMIL, sieur d'Oranches, du village du Courret de St-Gervais d'une part et Sébastien MOUSSET, veuf de Marguerite COURAUD et Toussaint MOUSSET, leur fils, du village des Courauds de Maine de Boixe, d'autre part le 9 mars 1651. L'accord porte sur la saisie par le dit BECHEMIL d'Oranches de biens de défunts Georges COURAUD et Madeleine RAYMOND, sa femme.

Accord entre Marie MARTIN, veuve de Pierre GIRAUD, laboureur, et Jacques VIOLLET, laboureur, mari de Jacquette MINIERE, fille d'Anne CHOLLET et Michel MINIERE, tous du bourg de Mansle le 20 janvier 1653. Laurent MINIERE est aïeul de Jacquette MINIERE. Jacquette MINIERE poursuit Suzanne FAYOU, tutrice et curatrice de Charles GIRAUD, sieur du Mas, fils du dit feu Pierre et Claude DE ROMEFORT. L'accord porte sur les droits successifs de Jacquette MINIERE.

Accord suite à un procès au présidial entre Michel MASSONNEAU, marchand du village de Puygelier de Puyréaux, veuf de Jeanne BONNEAU d'une part et Jean MASSONNEAU, du bourg de Lichères, son fils aîné et Michel MASSONNEAU, du village de Puygelier de Puyréaux, son autre fils, d'autre part le 29 mars 1653. Le dit Michel MASSONNEAU père accepte de partager ses biens entre ses enfants.

Ferme des biens de feu Jacques TRIBOT par Pierre SEGUIN, chirurgien de la ville de Verteuil à Pierre SEGUIN, fils de feu Sébastien, laboureur à bras du bourg de Fontclaireau le 30 mars 1653

Vente d'une pièce de vigne par Julien PENOT, laboureur à bras du bourg de Mansle à Jean PERAUD, fils d'Arnaud, laboureur à bras du bourg de Cellettes, mari de Jeanne GOUMARD le 20 avril 1653

Accord sur procès entre Pierre MARTIN, sieur de la Coste, du bourg de Mansle et François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, de Mansle le 21 avril 1653. Le dit ROUHAUD est père de François ROUHAUD, sieur de l'Esbaupin.

Ferme d'un moulin à blé par François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé à François ROY, farinier des moulins banaux de Mansle le 20 mai 1653

Inventaire des meubles de Catherine AUGEARD, veuve en premières noces de Jacques NADAUD et en secondes de Philippe MARTIN, du lieu de Mansle le 29 mai 1653

Partage des biens de défunte Madeleine VIARD, femme d'Isaac MESTURAS entre Jean GASCHET, sieur du Coulombier, Antoinette BLANCHARD, veuve de Jacques DUCARROY, écuyer sieur de l'Huilerie, Anne BONNET, femme de Gabriel DALIDET, sieur de la Cailletrie, Pierre OVY l'ainé, sieur de la Combe et Jean OVY, sieur de Beaupré le 15 juin 1653. La dite VIARD était la tante des copartageants.

Reconnaissance par Luce BRUNEAU, veuve d'Antoine MARCHAND à Jean AUGIER, charpentier du bourg de Cellettes, son mari le 27 juillet 1653. Le dit AUGIER a vendu des biens du propre de la dite BRUNEAU à François MARTINIER de Vervant et la dite BRUNEAU le reconnaît.

Accord sur procès entre Noël MOULIN, sieur de la Vauvielle, du bourg de Mansle et Jean FAYOU, sargier du bourg de Bayers le 16 septembre 1653

Accord sur procès entre Jean DAVID, sieur de la Vallée, créancier de feu Michel CHADOUTAUD et François CHADOUTAUD, fils du dit Michel le 17 septembre 1653. Le dit feu Michel a deux filles d'Andrée GALLAND, Madeleine, âgée de 18 ans et Marie, âgée de 14 ans, demi-soeurs du dit François. L'accord porte sur les créances.

Cession d'actions civiles et criminelles contre Jean DE ROMEFORT, sieur de Grand Maison par Daniel COUSTE, marchand du village de Villorioux de St-Groux à Pierre OVY, apothicaire du bout des Ponts de Mansle le 18 septembre 1653

Partage de la succession de Jeanne CHEZEAU entre Jean CHEZEAU, tanneur, son frère et Pierre LIMOUSIN, laboureur le 26 septembre 1653

Rétrocession de deux pièces de terre par Jean PRUDHOMME à ? BERNARD, curateur de Micheau et Marguerite BERNARD, enfants de de feu André BERNARD le 28 septembre 1653

Accord entre François DE LA VALLEE, tailleur d'habits, père d'Antoine et Catherine DE LA VALLEE, ses enfants de feue Suzanne GREAU, fille de défunts Jacques et Marguerite BENOIST, d'une part et François et Antoine GREAU, frères et fils du dit Jacques, marchands du bourg de Bayers, d'autre part le 23 novembre 1653. L'accord porte sur la succession de Jacques GREAU.

Cession de la somme de 1500 livres et d'une obligation par Elisabeth DE POLLIGNAC, femme d'Henri DULAUX, chevalier seigneur de Champniers, le Chambon et Cellettes à Joachim DE SAINTE-HERMINE, son fils, chevalier seigneur du Fa?, le 14 janvier 1654

Accord entre Pierre LIMOUSIN, laboureur à boeufs du village de la Planche de Mansle et Jacques LIMOUSIN, son frère, laboureur à boeufs du village de Villorioux de St-Groux le 24 janvier 1654. L'accord porte sur une promesse verbale du dit Pierre au dit Jacques à propos de lieux acquis de Thomas CHOLLET et Denise COYRARD, sa femme.

Accord sur procès entre Pierre OVY, procureur fiscal de Chateauregnaud et Jean OVY, sieur de Beaupré, frères, tous deux du bout des ponts de Mansle le 13 mars 1654. L'accord porte sur une chambre occupée par le dit Pierre que le dit Jean revendique au nom de Madeleine VIARD, leur tante.

Sous-ferme de la quarte partie des fruits du four banal de Mansle par Hélie DECESCAUD, écuyer sieur du Breuil, du bourg de Mansle, faisant pour Jean ROUHET, fermier du dit four à Pierre ACHALLÉ, cordonnier du bourg de Mansle et Marie DEROME, sa femme le 3 mai 1654

Déclaration par Antoine ROERE, sieur du Cigne à DE ROUGNAC, sergent royal le 16 mai 1654. Le dit ROERE s'oppose à l'exécution de juments et poulains saisis par le dit DE ROUGNAC.

Accord entre Pierre LIMOUSIN et Louis RESNIER, son gendre, laboureurs, d'une part et Georges et Micheau LEGERON, frères, laboureurs, d'autre part, tous du village de Goué de Mansle le 16 mai 1654. L'accord porte sur la succession de Jean LEGERON, frères des dits LEGERON et mari de Jeanne LIMOUSIN, fille du dit Pierre.

Reconnaissance d'un partage de meubles entre Gilles PREVERAUD, laboureur à bras du bourg de Mansle, Denise FAVEREAU, sa femme, d'une part et Mery PELLOQUIN, charpentier du bourg de St-Groux et Anne RANGIER, sa femme, veuve de Pierre PREVERAUD, fils des dits PREVERAUD et FAVEREAU, d'autre part le 22 mai 1654

Procès-verbal des biens de défunts Charles TRICARD et Antoinette TRUCHAUD? pour Jean TEXIER, fermier judiciaire de leurs enfants contre Pierre AUBERT, tuteur et curateur des dits enfants le 23 mai 1654

Donation de tous ses meubles par André RAYMOND, texier en toile à François et Léonarde RAYMOND, femme de François BRIAND, laboureur à bras, ses neveux, tous du bourg de St-Groux le 24 mai 1654

Ferme des droits de dîme de la terre de Mansle par Etienne DE SALJUZAN, sieur de Laumont, juge sénéchal, en charge de Nicolas TEXIER, marchand à Simon REAULT, charpentier du bourg de Nanclars et Catherine CAILLIER, sa femme le 28 mai 1654

Association dans la ferme du quartier de St-Groux entre Hélie DE CESCAUD, écuyer sieur du Breuil, faisant pour Jean ROUHET, fermier du dit quartier d'une part et Antoine ROERE, sieur du Cigne, Etienne ROERE, sieur de Maison Blanche, fils du dit Antoine et Pierre MAIGNEN, laboureur à bras, tous du bourg de Mansle le 30 mai 1654

Procès-verbal des fours banaux de Mansle pour Léonard? DELAFORESTIE, chantre et chanoine de St-Pierre d'Angoulême, François PREVERAUD, chanoine de la dite église contre Pierre MARTIN, sieur de la Coste le 22 septembre 1654

Marché entre Charles PREVERAUD, chanoine prébendé de l'église St-Pierre d'Angoulême, d'une part et Jean PENOT, charpentier et Martin TRAPATTEAU, charpentier, du bourg de La Tâche le premier octobre 1654. Les dits PENOT et TRAPATTEAU doivent réparer les fours banaux de Mansle.

Cession des actions civiles et criminelles contre Jean et Guillaume PERAUD, père et fils par Jean TRICHARD à Françoise LAUZET, sergent de la baronnie de Montignac, demeurant au bourg de Cellettes à François LAUZET le jeune, maître cordonnier du bourg de Mansle le 17 octobre 1654. Les dits PERAUD ont commis des excès sur le dit TRICHARD.

Echange de lieux entre Arnaud PERAUD, laboureur et Jean BOISSET, laboureur, tous du bourg de Cellettes le 9 novembre 1654. Le dit PERAUD a vendu le contre-échange à Mathurin MOSSION et Marguerite BOISSET, sa femme.

Partage des biens de défunts Jean AUBRY et Catherine RESNET entre Jean BOISSET, laboureur du bourg de Cellettes, Françoise AUBRY, sa femme, d'une part et François CONDAT, laboureur à bras du bourg de Villognon, Marie AUBRY, sa femme, d'autre part le 15 novembre 1654. Les dites AUBRY sont les filles des dit AUBRY et RESNET.

Compte sur les tailles entre Jean BOISSET du bourg de Cellettes, Jean CONDAT, du bourg de Villognon, mari de Françoise et Marie AUBRY, filles de feu Jean AUBRY, d'une part et Philippe PIET le jeune, Jean DUZAIS, laboureur, fils de feu Guillaume DUZAIS, tous deux du bourg de Cellettes, d'autre part le 30 novembre 1654.

Sous-ferme de la quarte partie des fruits des moulins banaux de Mansle par Etienne DE SALJUZAN, sieur de Laumont, juge sénéchal de la châtellenie de Mansle, du lieu noble de la Gaignarderie, en charge de Nicolas TEXIER, marchand à Bernard LERMAT du village de Monpaple et Jean BOUSSARD, farinier du bourg de Beaulieu le 9 décembre 1654.

Nomination des syndics de Mansle pour Antoine NOUVEAU et François ALLEMANT, syndics du dit Mansle le 13 décembre 1654. Les nouveaux syndics sont Pierre BARON, Pierre BIRE, François DELAGLAYE et François BERNARD dit Poupard.

Procuration par François DEVEZEAU, tailleur d'habits de Moutonneau, valet de chambre du sr de Maumont à Jean DEVEZEAU, tailleur d'habits de Moutonneau, son frère le 21 décembre 1654

Restitution d'une jument par Jean DAVID, sr de la Vallée à Pierre BIRE, marchand le 25 décembre 1654

Inventaire des meubles de Pierre, Jean, Françoise et Marie COURAUD le premier février 1655 (acte déchiré). La dite Françoise est femme de Pierre COMBAUD.

Contrat d'apprentissage entre Vincent BONNET, peigneur de laine et Pierre AUDOIN, tous deux du bourg de Mansle le 2 février 1655. Le dit BONNET devra enseigner le métier de sargier et peigneur de laine au dit AUDOIN.

Inventaire de la communauté de Jeanne SEGURET, veuve d'Uriel GARNIER, du bourg de Cellettes pour Henri, Madeleine, Marie et autre Madeleine GARNIER, leurs enfants le 17 février 1655

Ratification par Jeanne BONNEAU, femme de Benjamin DEROMME, du bourg de Cellettes du CM de Benjamin DEROMME, leur fils avec Françoise ROUSSEAU le 17 février 1655. Le CM a été enregistré le 5 septembre 1650 devant ROUSSAUD.

Marché entre François PREVERAUD, chanoine prébendé de l'église cathédrale St-Pierre d'Angoulême d'une part et Jean PENOT et Martin TRAPATAUD, charpentiers de Cellefrouin le 28 février 1655. Les dits charpentiers devront mettre un chandelier de pierre au moulin blanc de Mansle.

Cession des droits dans la succession de Benjamin DEROME, fils de Jean DEROME, sieur de Chabanière? et feue Marie BONNEAU par Jozias ROUSSEAU, sieur de la Chabane, du bourg de Chaniers en Périgord faisant pour lui et Jean et Françoise ROUSSEAU, ses frère et mère à Benjamin DEROME, fils de Benjamin, du bourg de Cellettes le 9 mars 1655. L'aïeule du dit feu Benjamin est défunte Nicole ROUSSEAU. Celle-ci s'est mariée avec Jozias ROUSSEAU.

Procuration par Madeleine DELACOSTE, veuve de Pierre PAPPOT, de Montignac-Charente à Hélie GUY, sieur des Essards, son neveu le 19 avril 1655. La procuration porte sur le contrat de mariage de Daniel PAPPOT, leur fils avec Anne COUTE, fille de Daniel COUSTE, marchand et Madeleine COSSUT.

Partage des biens de défunt Jacques CHAMPAIGNOLLE et Jacquette CHIRON entre Micheau CHAMPAIGNOLLE, Jean TEXIER, curateur de Mathurin CHAMPAIGNOLLE, Jean BERNARD, curateur Jeanne CHAMPAIGNOLLE, leurs enfants le 20 avril 1655. Les dits CHAMPAIGNOLLE habitent le village de la Carroniere.

Partage des successions de défunts François DELAN et Louise TARTAS entre Charles DELAN, Marie DELAN, femme d'Antoine ROUSSIER, sieur de la Fraignée et Louise DELAN, procédant sous l'autorité de Pierre MARTIN, sieur de la Coste, son oncle et curateur, leurs enfants le 15 mai 1655

Protestation par Jean HAY, sieur de Beauchampt contre Joseph CARRON dit les Essards le 14 juin 1655. Le dit HAY s'oppose devant le parlement de Paris au décret de prise de corps obtenue par le dit CARRON contre le dit HAY.

Marché de massonne entre Isaac PREVERAUD, apothicaire et Antoine NOUVEAU, maçon , tous deux du bourg de Mansle le 4 juillet 1655. Le dit NOUVEAU devra construire une muraille pour le dit PREVERAUD.

Cession par François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé à Marie et Gabrielle BRIAND, ses soeurs, de la ville d'Angoulême le 31 juillet 1655. Les parties sont toutes les enfants de défunt Samuel BRIAND, écuyer de Gouhé et Catherine DE MANNAC. Le dit François cède une partie de la succession à ses soeurs.

Reconnaissance de la somme de 110 livres par Berthoumée LAMBERT, fille de feu Micheau, veuve de Pierre GESMOND, du bourg de Puyréaux à Pierre et Laurent LAMBERT, ses frères, laboureurs du village des Resniers de Mouton le 24 août 1655. La dite somme est la dot de mariage de la dite LAMBERT avec le dit GESMOND.

Donation mutuelle de tous leurs meubles et immeubles entre Daniel PORTIER, écuyer sieur de Chalais et Marie REGNAUD, son épouse, du bourg de Mansle le 27 septembre 1655

Accord sur procès entre Antoine BILLONNET, marchand du bourg de Nanclars et Hélie RANGIER, laboureur du bourg de St-Ciers le 3 octobre 1655. Le dit RANGIER devrait 60 livres au dit BILLONNET.

Reconnaissance de la somme de 75 livres 7 sols 6 deniers par Isaac SEGUIN, sieur de Lousmeau et Marie COURAUD, sa femme, du bourg de Mansle à Pierre COMBAUD, laboureur de Mansle le 15 novembre 1655. Madeleine SEGUIN, fille des dits SEGUIN et COURAUD avait reçu cette somme de Suzanne LIMOUSIN, son aïeule.

Cession de la moitié d'une somme dans une charge de lieutenant d'artillerie de l'Isle de France par Angélique DE LA ROCHEFOUCAULD, veuve de René ACARRIE, seigneur du Bourdet, de la ville de Saintes à Jean CHERPANTIER de la ville de Ruffec le 6 décembre 1655

Déclaration par Pierre GEOFFROY, sieur du Fossé, du bourg de Villefagnan le 6 décembre 1655. Le dit GEOFFROY dit qu'il ne prétend aucune chose dans la donation que lui a faite Angélique DE LA ROCHEFOUCAULD, veuve de René ACARRIE, fille de feu Louis DE LAROCHEFOUCAULD et Suzanne DE BEAUMONT. Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, neveu de la dite Angélique bénéficiera de la donation.

Déclaration par Jean CHERPANTIER, marchand de Ruffec le 6 décembre 1655. Le dit CHERPANTIER dit qu'il ne prétend aucune chose dans la donation que lui a faite Angélique DE LA ROCHEFOUCAULD, veuve de René ACARRIE, fille de feu Louis DE LAROCHEFOUCAULD et Suzanne DE BEAUMONT. Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, neveu de la dite Angélique bénéficiera de la donation.

Sommation d'accepter la somme de 12 livres 11 sols 8 deniers par Antoine ROERE, sieur du Cigne, faisant pour Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin au sieur TURQUAN, huissier ordinaire de l'hôtel du roi le 13 décembre 1655. La somme est en réglement d'une amende

Sommation d'accepter la somme de 46 sols par Jean BOT, notaire à Toussaint CONDAT, procureur fiscal de Mansle le 19 décembre 1655. Le dit CONDAT a accepté les 46 sols sans lui rendre une cédule.

#### <u>Liasse 2E3496:</u>

Dissolution de communauté entre Marguerite ALLEBERT et Jean BERNARD, laboureur, , mari de Jeanne DE TALLERAND, son gendre tous du bourg de St-Groux le 24 janvier 1653. La dite DE TALLERAND est la fille de la dite ALLEBERT.

Accord entre Marie BOUHYER, veuve de Louis DELAROCHEFOUCAUD, chevalier seigneur de Bayers et Louis Antoine DELAROCHEFOUCAUD, chevalier seigneur des dits lieux, tous du château de Bayers le 17 novembre 1653. L'accord porte sur les droits de la dite BOUHYER dans la succession du dit Louis. Louis Antoine est leur fils.

Donation de 3000 livres par ! DE LA ROCHEFOUCAULD, veuve de René ACCARIE, de Saintes à Pierre GEOFFROY du bourg de Villefagnan le 6 décembre 1655

Inventaire des meubles de feu Jean CHADOUTAUD dit Tousson pour Madeleine ALLAIN, sa veuve, du village de Monpaple de Mansle le 8 décembre 1655

Donation de tous ses meubles, acquêts, conquêts et immeubles par Jacques GALLAND, laboureur à boeufs à François GALLAND, son fils, laboureur, tous deux du bourg de Bayers le 6 janvier 1656

Reconnaissances mutuelles entre Jean CHAUVEAU, laboureur à boeufs du village de Puychenin de Lichères et François DELAGE, laboureur à boeufs du village de l'Age de Puyréaux, mari d'Antoinette CHAUVEAU, son gendre le 9 janvier 1656. Le contrat de mariage des dits DELAGE et CHAUVEAU a été reçu par MARIDAT le 27 juin 1649. Les reconnaissances portent sur les clauses du CM.

Procuration par Martine AUDOUIN, veuve de François TIFFON, sieur des Brousses, à présent femme d'Antoine ROERE, sieur du Cigne, du bourg de Mansle à Pierre TIFFON, praticien, son fils le 21 janvier 1656

Sommation de recevoir la somme de 60 livres 17 sols par Louis BRUNET, laboureur du village de Puygelier, mari de Catherine AUDOIN à Martin et Georges ROUGIER, frères du village du pont de Puygelier le 29 janvier 1656. La somme doit rembourser le sol principal d'une pièce de terre vendue par feu Pierre AUDOIN, père de la Catherine à feu Pierre MORIN, sieur de la Chapelle, dont les dits ROUGIER ont droit.

Accord entre Jean SEGUIN, laboureur du village de Monpaple de Mansle et Charles COYRARD, laboureur du bourg de Fontclaireau le premier février 1656. L'accord porte sur la collecte de la taille de Fontclaireau. Les dits SEGUIN et COYRARD ont été nommés collecteurs de la dite paroisse avec Pierre CHADOUTAUD et Sébastien CAILLET.

Accord entre Marguerite DELAN, veuve d'Antoine ROUSSIER, sieur de la Fraignée et François ROUSSIER, tailleur d'habits, père du dit Antoine, tous deux du bourg de Mansle le 24 mars 1656. L'accord porte sur la succession du dit Antoine.

Accord entre Jacques LIMOUSIN, laboureur à boeufs du village de Villorioux de St-Groux, d'une part et Pascault DELABORDE, laboureur à bras et Jean BERNARDIN, sochier, son beaufrère, tous deux du village de La Planche et du bourg de Mansle d'autre part le 19 avril 1656. L'accord porte sur des lieux vendus par défunte Anne COSSUT, veuve de Pierre COIRARD à Pascaul DELABORDE. Le dit LIMOUSSIN est cessionnaire de la dite COSSUT.

Accord sur procès au présidial entre Jacques JACQUES, laboureur, Antoine JACQUES, laboureur, Antoinette CHIRON, sa femme et Michel CHAMPAIGNOLLE, laboureur et Catherine JACQUES, sa femme, tous du bourg de St-Groux le 10 mai 1656

Inventaire des meubles de Jeanne et Catherine BIBAUD, filles de défunts André BIBAUD et Marguerite CLAMOT du lieu de St-Groux pour Mathurin BIBAUD, leur curateur le 13 mai 1656

Accord entre Pasquet GEOFFROY, laboureur du village de La Borde de St-amant de Bonnieure et Jacques GREAU, laboureur du bourg de Bayers, son gendre le 25 avril 1656. L'accord porte sur la dot du contrat de mariage entre le dit Jacques GREAU et Catherine GEOFFROY, fille du dit Pasquet et feue Marie BRUNET. Le CM a été reçu par PINARDEAU et HERAUD le 10 juin 1652.

Partage de biens entre Antoinette CHIRON, fille de défunts Pierre et Marie CHAMPAIGNOLLE, femme d'Antoine JACQUES, laboureur du bourg de St-Groux d'une part et Michel, Mathurin CHAMPAIGNOLLE, frères et André BOUTON, tailleur d'habits, beau-père de Jeanne CHAMPAIGNOLLE, soeur des dits CHAMPAIGNOLLE, du village de l'Escaronnière de St-Groux et village de Goué de Mansle d'autre part le 16 mai 1656. Les dits Michel, Mathurine et Jeanne sont les enfants de défunte Jacquette CHIRON.

Partage des biens de feu Antoine GREAU, fils de défunts Jacques GREAU et Marguerite BENOIST entre Madeleine COIRARD, veuve de François GREAU, mère de François, René, Pierre et Marie GREAU, leurs enfants, François COURONNEAU, marchand, curateur des dits enfants et Antoine GREAU, laboureur à boeufs, tous du bourg de Bayers le 19 mai 1656. Feu Antoine GREAU est oncle paternel des dits mineurs.

Partage de biens entre Antoine et Marie JACQUES, enfants de Jacques JACQUES, laboureur à boeufs et feue Madeleine FRAPIER, tous du bourg de St-Groux le 29 mai 1656. Le partage porte sur la succession de la dite Madeleine FRAPIER.

Inventaire des meubles de Madeleine COIRARD, veuve de François GREAU, de Bayers pour elle-même et François, René, Pierre et Marie GREAU, ses enfants et du dit feu le 30 mai 1656. Partage a été fait avec Antoine GREAU et Catherine COIRARD, sa femme, beau-frère et soeur de la dite Madeleine.

Procuration par Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers à Anne GARNIER, son épouse le 31 mai 1656. La dite GARNIER peut gérer et négocier toutes les affaires du dit DELAROCHEFOUCAULD.

Contrat d'apprentissage entre Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village de Monpaple de Mansle et Jacques FAYOUX, marchand de Bayers le 31 mai 1656. Le dit FAYOUX devra apprendre son métier à Pierre DAVID, fils du dit Jean.

Reconnaissance par René DE MARTINEAU, chevalieur seigneur marquis de Thuré, Charmisse?, Aubeterre, St-Michel et autre lieu, maréchal des camps et armées de sa majesté, du lieu de Puygelier, de St-Ciers, faisant pour Samuel DE MARTINEAU, conseiller du roi, seigneur évêque de Bazac d'une part, François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé, y demeurant, Hélie DE CESCAULD, écuyer seigneur du Breuil, du bourg de Mansle, faisant pour eux et François ROUHAUD et le nommé QUINQUANGROUSSE et Pierre OVY, sieur de la Combe, d'autre part le 2 juin 1656. La reconnaissance porte sur la terre de Puygelier, de la métairie de de Leslière et Montifaud.

Donation mutuelle entre Aymard DE L'AAGE, maître sellier? et Jeanne BLANCHARD, son épouse, de la ville de Verteuil le 5 juin 1656

Accord entre Benjamin DEROMME, Jeanne BONNEAU, sa femme, du bourg de Cellettes, d'une part et Jean DEROMME, sieur de Charbonnière, fils du dit Benjamin et feue Guillemette CHASTENET, sa première femme, du village d'Argence, de Champniers et Benjamin DEROMME, fils des dits DEROMME et BONNEAU, de Cellettes, d'autre part le 9 juin 1656. L'accord porte sur le partage de la communauté du dit DEROMME et de la dite Guillemette CHASTENET.

Cession des actions civiles et criminelles contre les nommés VALLIER, PETIT JEAN et LE SUIRE, domestiques du seigneur marquis de Thuré par Pierre GRATTEREAU, chirurgien du village de Puygelier de St-Ciers à Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin, du lieu de Bayers le 11 juin 1656. Les dits domestiques auraient commis des excès sur le dit GRATTEREAU.

Cession des actions civiles et criminelles contre le seigneur marquis de Thuré, les nommés VALLIER, PRESTREAU, André PITEAU, ses domestiques par Hélie DELESMARIE dit Flamant, du village de Puygelier de Puyréaux à Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin, du lieu de Bayers le 11 juin 1656. Le dit De Thuré et ses domestiques auraient commis des excès sur le dit DELESMARIE.

Cession des actions civiles et criminelles contre Jean HAY, sieur de Beauchamps et Pierre HIVER par Joseph CARRON, sieur des Essarts, du lieu noble de Puygelier de St-Ciers à Isaac PREVERAUD, apothicaire du bourg de Mansle le 18 juin 1656. Les dits HAY et HIVER auraient commis des excès sur le dit CARRON.

Cession des actions civiles et criminelles contre Gaspard SOULAGE, père, Marie CHOLLET, femme de Michel HUGON, Etienne HUGON, son fils et Florance CHADOUTAUD, veuve de Michel HUGON par François MARTIN, sieur de ChesneLonge? à Jean BOT, notaire et praticien, tous deux du boug de Mansle le premier juillet 1656. Les dits SOULAGE, CHOLLET, HUGON et CHADOUTAUD auraient commis des excès sur le dit MARTIN.

Marché entre François PREVERAUD, sieur du Portal, chanoine prébendé de l'église cathédrale St-Pierre d'Angoulême, de la ville d'Angoulême, d'une part et Jean ALBIN, maçon du bourg de Mansle et Antoine NOUVEAU le jeune, maçon du bourg de Fontclaireau le 8 juillet 1656. Les dits maçons devront réparer la boultaugt? au coin du Moulin Blanc

Inventaire des meubles de feu Jean MAHÉ, marchand pour Renée LEBOUSSEL, sa veuve le 20 juillet 1656. La dite LEBOUSSEL est native de Ste-Anne de Buhays, vicomté de Mortaniy, du pays de Normandie mais réside à Longré.

Accord entre René RESNIER, chirurgien du bourg de Moutonneau et Pierre RESNIER, du bourg de Bayers, marchand, son frère le 22 juillet 1656. Le dit René s'est contanté de 400 livres mais le dit Pierre promet lui en donner 200 outre cette somme.

Accord entre Berthoumé RESNIER, marchand du bourg de Bayers, d'une part et René RESNIER, chirurgien du bourg de Moutonneau, son fils du premier lit et Pierre RESNIER, du bourg de Bayers, son fils du second lit, d'autre part le 22 juillet 1656. L'accord porte sur la succession du dit Berthoumé.

Cession des actions civiles et criminelles contre Michel CHAMPAIGNOLLE et Catherine JACQUES, sa femme par Charles NAUDIN, laboureur à bras du village de Chanteloube de St-Groux et Marie GUILLEBAUD, son épouse à Daniel PORTIER, écuyer sieur de Chalands?, du bourg de Mansle le 24 juillet 1656. Les dits CHAMPAIGNOLLE et JACQUES auraient commis des excès sur la dite GUILLEBAUD.

Contrat d'apprentissage entre Gabriel BAZILLE, tailleur d'habits du bourg de Cellettes et Anne MALLOUERE, veuve de Jean SALOMON, du village de Goué de Mansle le 13 août 1656. Le dit BAZILLE devra apprendre son métier à Jean SALOMON, fils dits SALOMON et MALLOUERE.

Inventaire des biens de feu Jean AUDOUIN, sieur du Bois pour Madeleine MARTIN, sa veuve le 14 août 1656

Cession de la somme de 30 livres par Antoine DEPERUD, marchand du bourg de Puyréaux à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du lieu de Bayers, représenté par Abraham COUSTE, sieur de la Grange le 20 août 1656

Vente des droits mobiliers et immobiliers de la succession future de Blais DAURY par Blaise DORY, femme de Michel DUMAS, maçon, du village de Chez Espardeau de St-Amant de Bonnieure, Charles CHARRUAUD, laboureur à bras et Gillette DAURY, sa femme, du village des Daurins de Poursac, Louis CHARBONNIER, laboureur à boeufs et Antoinette DAURY, sa femme, du village de Douvezac ou autrement des Augiers de St-Gourson à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du lieu de Bayers le 3 septembre 1656. Les dites DAURY sont les filles du dit Blais DAURY.

Vente par licitation entre Hélie MAGNEN, laboureur à boeufs du bourg de Luxé, Catherine SORIN, sa femme, d'une part et François BODIN, laboureur à boeufs de Longré, mari de Renée SORIN le 13 septembre 1656. La vente porte sur les biens de défunts Jean SAURIN et Jeanne MAIGNEN, parents des dites SORIN. La valeur de ceux-ci est peu considérable et les biens ne peuvent être partagés. Une vente aux enchères sera faite.

Reconnaissance de la somme de six vingt livres par Mathurin GUINDON, marchand et Mathurine COUSTARD, sa femme, du bourg de Nanclars à Mathurin COUSTARD, leur frère et beau-frère le 10 octobre 1656. La dite somme est constituée en dot à la dite COUSTARD

Accord entre Antoine BAYOU, sieur de la Plante, du lieu de Paransay de la paroisse de Bernay en Saintonges, André BOUTON et Jean PRUDHOMME, tous deux lignagier d'André BAYOU le 7 novembre 1656. Antoine est oncle d'André. L'accord porte sur la rétrocession de lieux.

Procuration par André BAYOU, fils de défunt Pierre, natif du village de Goué de Mansle, du bour de Croix Chappeau en Aulnis, serviteur domestique du sieur Jouanie à André BOUTON, tailleur d'habits du village de Goué le 7 novembre 1656. Le dit BOUTON pourra vendre les biens du dit BAYOU situés au village de Goué. Le produit de la vente sera remis à Antoine BAYOU, sieur de la Plante, oncle du dit André.

Cession du bail des biens de Catherine CRESTIN et Pierre DELAGE, écuyer sieur de la Rivière, par Pierre DELAGE, laboureur du lieu noble de la Gaignarderie de Mansle à Aubert VERGNAUD, laboureur du village des Deffands le 28 novembre 1656

Accord et partage entre Antoine JACQUES et Michel CHAMPAIGNOLLE, laboureur à boeufs, mari de Catherine JACQUES, tous du village de la Caronnière de St-Groux le premier décembre 1656. Le dit Antoine est demi-frère de la dite Catherine. L'accord porte sur la succession de Jacques JACQUES, leur père.

Sommation de rendre compte par Michel MARQUET, laboureur du bourg de Puyréaux faisant pour lui et Toussaint LESPINOUX et Pierre AUDOUIN, collecteurs de la dite paroisse à Antoine DEPERUD, leur co-assoyeur et collecteur le 3 décembre 1656. Les parties s'engagent à faire reddition de compte le 11 du même mois et ans.

Donation de tous ses meubles par Marie REGNAUD, veuve de François ROBETON à Louis et Antoine ROBETON, laboureurs à bras, ses enfants, tous du bourg de Nanclars le 8 décembre 1656

Vente d'une pièce de terre par Louis DELAVERGNE, sergent à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, tous deux du bourg de Bayers le 12 décembre 1656

Donation de lieux et droits par Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin à François DAURY, laboureur à bras, tous deux du bourg de Bayers le 12 décembre 1656

Procès-verbal de maisons et bâtiments pour Thomas ROUHIER, sieur de Bois Sec? et Jacques GALLAND, cuisinier le 19 décembre 1656. Le dit ROUHIER a vendu le 23 mars dernier les maisons au dit GALLAND.

Nomination de François LIMOUSIN et François DELAGLAYE le jeune, syndics par les habitants de la paroisse de Mansle le 7 janvier 1657

Accord entre Isaac PREVERAUD, apothicaire et Pierre BARON, marchand, tous deux du lieu de Mansle le 11 janvier 1657. Le dit PREVERAUD aurait traité de diverses maladies Jacques BARON, père du dit Pierre, sa femme et ses enfants et demande le paiement de 57 livres.

Ferme d'une pièce de terre par Jean ROUSSIER, marchand du bourg de Luxé à Etienne BERNARD et Léonard? CHANGEUR, laboureurs à bras du village de la Cabane de St-Groux le 4 février 1657

Accord entre Jean COUGNAUD, sieur de la Roussière du bourg de St-Christophe de §Ligneron en bas Poitou, fondé de procuration du grand prieur d'Aquitaine et Jean POINFOUX, sergent royal de Verteuil le 11 avril 1657. Le dit Poinfoux devra saisir les biens de défunt Abel CLERJAUD, fermier du revenu de la commanderie de Beauvais.

Partage de meubles entre Pierre LIMOUSIN, laboureur à boeufs, mari de Marie CHADOUTAUD d'une part et Louis RESNIER, leur gendre, mari de Jeanne LIMOUSIN, Jean MOSSION le jeune, leur autre gendre, mari d'autre Jeanne LIMOUSIN, veuve de Jean LEGERON, d'autre part, tous du village de Gouhé de Mansle le 21 avril 1657. Les dites Jeanne LIMOUSIN sont les files des dits LIMOUSIN et CHADOUTAUD.

Compte entre Pierre ACHALLÉ, cordonnier et Guillaume CHAMPAIGNOLLE, collecteurs de la paroisse de Mansle le 28 avril 1657

Procès-verbal des dégâts dans un bois pour Antoine DORIDAN, procureur fiscal de Charroux pour Louis MAURICE? de la Cremoille?, abbé de Charroux contre les habitants de Vouharte le 28 mai 1657

Cession de droits délaissés par Jozias BONNEAU et Nicole ROUSSEAU par Pierre ACHALLÉ, cordonnier du bourg de Mansle à Benjamin DEROME le jeune, fils de défunts Jean et Marie BONNEAU, du bourg de Cellettes le 8 juin 1657. Les dits BONNEAU et ROUSSEAU sont les aïeux du dit Benjamin.

Vente d'une maison par Jean DELAVILLE, maréchal du bourg de Mansle, Madeleine FOURNIER, sa femme, Jean CHANGEUR, tailleur d'habits du village de la Cabane de de St-Groux à Jean ACHALLÉ, sergent de la juridiction de Mansle le 10 juin 1657

Accord entre François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, veuve de Jacquette ROBIN et François ROUHAUD, sieur de l'Esbaupin, leur fils, tous deux du bourg de Tusson le 27 juillet 1657. L'accord porte sur la succession de la dite ROBIN.

Donation de tous leurs meubles par Antoine NOUVEAU, maçon et Françoise SAGAUD, sa femme à Jean NOUVEAU, maçon, leur fils, tous du bourg de Mansle le 12 août 1657

Procuration par Jean DROUHET, fils de Souveraine GEOFFROY, marchand de Paizay Naudouin à François GEOFFROY, greffier de la châtellenie de Mansle le 3 septembre 1657. La procuration porte sur le partage de la succession de la dite GEOFFROY.

Cession de lieux par Julien PENOT, laboureur et Guillemette DAVID, sa femme à Etienne DELAGE, leur gendre, mari de Suzanne PENOT, marchand mercier, tous du bourg de Mansle le 17 octobre 1657. L'acte fait suite à une contestation du testament du dit PENOT par le dit DELAGE.

Vente d'un banc à usage de boucher sous la halle de Mansle par Philippe DELESCHALLE, marchand boucher du bourg de Mansle à François LIMOUSIN, fils d'autre François, marchand boucher de Villorioux Le 14 novembre 1657

Accord sur procès entre Anne BRIAND, veuve d'Isaac PREVERAUD, apothicaire et François ROUSSIER, tailleur d'habits, tous du lieu de Mansle le 21 novembre 1657. Le dit PREVERAUD aurait fourni des drogues et médicaments au dit ROUSSIER que celui refusait de payer.

Reconnaissance par Sébastien CHADOUTAUD l'aîné, laboureur à boeufs du village de Monpaple de Mansle à François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé le 29 novembre 1657. Le dit CHADOUTAUD reconnaît tenir une terre du dit BRIAND.

Déclaration de lieux par Jean CHADOUTAUD dit Vaurelle?, Sébastien CHADOUTAUD dit Couzin et Pierre PENOT, tous laboureurs du village de Monpaple de Mansle le 30 novembre 1657. Les dites parties déclarent tenir des lieux de François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé

Accord entre Jacques RAMBAUD, sieur de la Combe, fils de feu Pierre, du bourg de Fontenille et Pierre BARON, marchand de Mansle le 2 janvier 1658. Le dit RAMBAUD, cessionnaire de Jean PERROCHON demandait 100 livres au dit BARON.

Cession des droits dans la succession de ses père et mère par Jeanne DEROME, fille de Benjamin DEROME et Jeanne BONNEAU à Benjamin DEROME, son frère, fils des dits DEROME et BONNEAU, tous du lieu de Cellettes le 23 janvier 1658

Sommation de nommer des syndics par François LIMOUSIN et François DELAGLAYE, syndics de Mansle l'année précédente aux habitants de cette paroisse le 27 janvier 1658. François LAUZET et Jacob COUSTE sont nommés.

Offre d'accepter la somme de 39 livres 9 sols par Pierre et Gilles CHADOUTAUD, frères du village de Monpaple à Pierre BERNARD dit Maisonneuve le 28 janvier 1658

Partage d'une maison entre Pierre GADILLON, laboureur à bras, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Antoine GADILLON, son frère d'une part et Léonard ROBERT, couvreur, d'autre part, tous deux de Mansle le 15 février 1658

Accord entre Jean VERGNAUD, laboureur à bras, curateur d'André et Françoise TURQUAT, enfants de défunts André TURQUAT et Jeanne LEGERON, veuve en premières noces de Jean BOURRUT, du village des Deffands de Fontenille, d'une part et René BERNARD, laboureur à boeufs, tuteur du dit André, son gendre, du dit village des Deffands, d'autre part le 18 février 1658. L'accord porte sur la gestion des biens des dits mineurs. Le dit André aurait contracté mariage le 28 mai 1657 avec Marie BERNARD, fille du dit René BERNARD et Simone MOUROUX.

Cession de la somme de 92 livres à Pierre JAY, laboureur à boeufs du bourg de Chenon à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin du lieu de Bayers le 9 mars 1658. La somme est due au dit JAY par Marie BOUHIER, femme de Louis DELAROCHEFOUCAULD

Cession de la somme de sept vingt neuf livres par Nicolas DUBREUIL, écuyer sieur de Brunelière, du lieu de Fontenille à Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village de Monpaple de Mansle le 19 mars 1658. La somme est due par Jean RANGIER dit Gay et Jean SEGUIN dit La Laurette.

Marché entre Charles PREVERAUD, chanoine prébendé de l'église cathédrale St-Pierre d'Angoulême et Jean CHADOUTAUD dit Chastellet, charpentier du village de Monpaple le 25 mars 1658. Le dit CHADOUTAUD devra changer un trait, filière et affaix du four banal de Mansle.

Cession des deux tiers de la somme de 20 livres par Pierre BERNARD dit Maisonneuve, du village de Monpaple de Mansle, cessionnaire de François DELAVAUD, sieur de Lespine à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du lieu de Bayers le 2 avril 1658

Vente de deux pièces de terre par Nicolas MARTAGUET, laboureur à boeufs du bourg de Fouqueure, mari de Jeanne TALLON à Pierre CHABOT, marchand du village des Courauds du Temple de Boixe, absent mais représenté par Louis MICHEAU, notaire du bourg de Villognon, son gendre le 25 avril 1658

Reconnaissance de la somme de 400 livres par Pierre ACHALLÉ, cordonnier du bourg de Mansle, Marie DEROME, sa femme à Benjamin DEROME l'aîné, Jeanne BONNEAU, sa femme, du bourg de Cellettes le 8 mai 1658. Marie DEROME est la fille des dits DEROME et BONNEAU. La somme était promise par le CM du dit ACHALLÉ et de la dite DEROME enregistré le 20 mai 1637 devant HUGON. Le dit ACHALLÉ abandonne ses prétentions sur la somme de 400 livres promise par Guillemin ROUSSEAU, marchand du bourg de Champniers en Périgord, mari de Marguerite DEPERT à Benjamin DEROME, fils du dit Benjamin et mari de Françoise ROUSSEAU, fille de dits ROUSSEAU et DEPERT.

Accord sur procès entre Benjamin DEROME l'aîné et Jeanne BONNEAU, sa femme d'une part et Benjamin DEROME, leur fils, tous du bourg de Cellettes le 9 mai 1658. Le dit Benjamin fils demande que la somme de 716 livres 8 sols de la dot de mariage de Nicole ROUSSEAU et Jozias BONNEAU, aïeux du dit Benjamin fils lui soit restituée. Celui-ci a succédé à la dite Nicole ROUSSEAU dans la succession de Jean DEROME, sieur de Charbonniere et Marie BONNEAU, par représentation de la dite BONNEAU.

Inventaire des biens de défunt Jean DE ROMEFORD, archer de la maréchaussée d'Angoulême pour Isaac DE ROMEFORD, tuteur et curateur de ses enfants et Marguerite DUMOUSSEAU, sa veuve le 22 mai 1658. Un jugement a été rendu au présidial le 30 mars dernier pour la dite DUMOUSSEAU contre le dit Isaac DE ROMEFORD.

Procès-verbal des effets et réparations de la forge de Bauldant pour Claude DEBOISCUVIER, intendant de la maison de mgr le Duc de la Rochefoucauld et Julien DE CHENON, sieur de la Varenne, fermier des dites forges le 23 juillet 1658

Compte entre Pierre BIRE, collecteur de taille de Mansle, Pierre BARON, François DELAGLAYE et François BERNARD, ses consorts le 5 août 1658. Le compte porte sur la collecte des tailles.

Arrentement d'un banc à usage de mercier sous la halle de Montignac-Charente par François DEPERUD, marchand mercier du bourg de Puyréaux à Jean DAVID, sieur de la Vallée, du village de Monpaple de Mansle le 22 août 1658

Accord entre Martine AUDOUIN, veuve de François TIFFON, sieur des Brousses, femme d'Antoine ROERE, sieur du Cigne, du bourg de Mansle et Pierre TIFFON, praticien du village de Villorioux de St-Groux, fils des dits TIFFON et AUDOUIN le 17 septembre 1658. L'accord porte sur la succession du TIFFON, sieur des Brousses.

Sommation de recevoir la clef d'une porte d'une maison à Mansle par Jean ACHALLÉ, sieur de la Coste à Anne AUDUREAU, veuve de Jacques GEOFFROY le 4 novembre 1658. La ferme de la maison a expiré et le dit ACHALLÉ a conservé la clef.

Accord sur la dissolution de communauté entre Antoine ROERE, sieur du Cigne et Martine AUDOIN, sa femme, d'une part et Etienne ROERE, sieur de Maison Blanche, leur fils, mari de Jeanne TIFFON le 9 novembre 1658

Accord sur procès au présidial entre Hélie DE CESCAULD, écuyer sieur du Breuil et François LAUZET l'aîné, cordonnier, en charge de Guillaume MARCHANDON, charpentier du village du Châtenet, tous deux du bourg de Mansle le 10 novembre 1658. Le dit DE CESCAULD aurait mis entre les mains du dit MARCHANDON une jument pour la faire couvrir et qui serait morte par la faute du dit MARCHANDON.

Quittance de la somme de 30 livres par François BERNARD, fils de Nicolas, laboureur du bourg de Fontclaireau, veuve de Simone ROULLET à Pasquet ROULLET, maçon du village du Châtenet de St-Amant de Bonnieure, son beau-père le 13 novembre 1658. La somme était promise par le CM des dits BERNARD et ROULLET

Apprentissage par Jean ALLEBIN, sochier de Mansle à François PAZIOT, fils de François, du bourg de Vervant le 13 décembre 1658. Le dit ALLEBIN devra montrer le métier de sochier au dit PAZIOT

Accord entre Thomas BRUN, sergent du bourg de Mansle, Esther SEGUIN, sa femme, veuve de Jean GIRAUD, d'une part et François GIRAUD, marchand tanneur, fils des dits GIRAUD et SEGUIN, du village de la Selnomière? de Ste-Radégonde, d'autre part le 13 décembre 1658. L'accord porte sur la gestion des biens du dit GIRAUD par la dite SEGUIN et notamment la vente d'un pré à Jean DELAVAU, juge sénéchal de Cellefrouin.

Ratification d'un contrat de vente faite par Marguerite CUVILLIER, veuve de FROMANT, confisse? à Paris à François GENESTE, écuyer sieur de Verdun?, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par Marie CUVILLIER, femme de Samuel MILLAN, sieur de l'Esbaupin, du bourg de Bayers le 23 décembre 1658. La vente a été enregistrée au Châtelet.

Reconnaissance de la somme de onze cents quatre vingt dix neuf livres dix sols due par défunt Louis DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers par Jean CHARPENET, procureur au siège présidial de Poitiers, de cette ville au nom d'Amiable LEBLANC, marchand de Poitiers à Jean COULLAUD, écuyer sieur de Lousmée, du village de Sauzé de la paroisse de Vaussay le 5 janvier 1659. Le dit Jean COULLAUD cédera ensuite les droits de poursuite à Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers.

Nomination des collecteurs de Mansle à la requête de François ROUSSIER, tailleur d'habits et Michel SALLAT, sergent royal, syndics de la présente année le 12 janvier 1659

Autorisation de dresser un PV d'agâts pour Isaac COUSTE, notaire royal le 20 janvier

Arpentement d'une pièce de pré appelée la petite prinse de la Coste située à Fontclaireau à la requête de Pierre LEGERON, Charles COIRARD, faisant pour Jean son père, Jean BERNARD, Pierre SEGUIN, Louis DOUSSET et Jean COIRARD, faisant pour Mathurin son père le 30 janvier 1659

Procuration par René DE BESSE, écuyer seigneur de la Fraignée, du lieu d'Ambérac à Antoine DEPERUD, marie de Renée DE BESSE, son beau-frère, du bourg de Puyréaux le 2 avril 1659

Accord entre Jean DE VOLLUIRE, chevalier seigneur d'Aunac et René JAY, seigneur de Moutonneau le 8 mai 1659. L'accord porte sur les droits de dîme d'une pièce de terre appelée le Champ Fournaud située à St-Front.

Accord entre Jeanne BONNEMIN, veuve de Jean DE ROMEFORD, marchand tanneur de Mansle et Légier COMBAUD, laboureur à bras de Fontclaireau le 21 août 1659. Le dit COMBAUD devra régir et gouverner en bon père de famille les gousses de safran de la dite BONNEMIN.

Accord sur procès au présidial entre Léonard CHABROU, charpentier du village des Resniers de Mouton, cessionnaire de Catherine RENAUDEAU, sa belle-mère, veuve de Fauvier? ROUGIER, du village des Rivières de Mouton et Louis BOUTON, veuf de Marie GUYOT, du village d'Echoisy de Cellettes le 3 septembre 1659. L'accord porte sur la succession de défunte Marie RENAUDEAU, veuve de Michel POTHEAU, soeur de la dite Catherine. Le dit CHABROU est demandeur contre le dit BOUTON.

Partage des biens de défunts Antoine VIOLLET et Marie MARTIN entre Antoinette VIOLLET, femme de Pierre PETIT, Marie VIOLLET, femme de Micheau DAVID et Jeanne VIOLLET, femme de Jean DE SAINT-PONT, leurs enfants le 29 septembre 1659. Le dit PETIT est aussi curateur de Marie VIOLLET, fille de défunts Jacob VIOLLET et Jacquette MIVIERE. Le dit Jacob est aussi fils des dits VIOLLET et MARTIN.

Accord entre Pierre GADILLON, laboureur, mari de Françoise HERMAND et Jean ROUHAUD, mari de Marie GADILLON, son gendre le premier octobre 1659. Leur CM a été enregistré le 18 novembre 1658 devant COUSTE. Le dit ROUHAUD doit conférer la somme de 20 livres dans la communauté du dit GADILLON.

Marché entre André BOUTET, charpentier du bourg de Juillé, fils de défunts Jacques BOUTET et Simone CHAVAIGNAC et Jean DELAROCHEFOUCAULD, clerc tonsuré, chapelain de la chapelle de Sainte Catherine de l'église Notre Dame de Chalans en Poitou, diocèse de Luçon le 6 octobre 1659. Le dit BOUTET a présenté le dit DELAROCHEFOUCAULD à la chapellenie et stipendie située au cimetière de l'église de St-Martin de Salles.

Cession des biens de défunts Marie DARGENTON, veuve de Gervais MAUMOND et Jeanne MAUMOND, sa fille par Louis DELAVERGNE, curateur créé à leurs cadavres à Jean MAUMOND, fils des dits MAUMOND et DARGENTON le 20 octobre 1659. Les dites DARGENTON et MAUMOND ont noyé Antoinette MAUMOND, leur fille et soeur et se sont aussi noyées dans la Charente.

Sommation de recevoir la somme de 98 livres par Etienne ROERE, sieur de Maison Blanche à Toussaint CONDAT, procureur fiscal de Mansle le 29 octobre 1659

Sommation de partager les deux tierces parties des biens de défunte Marie RENAUDEAU par Laurent CHEBROUX, charpentier du village des Resniers de Mouton à Louis BOUTON du village d'Echoisy de Cellettes le 5 novembre 1659

Prise de possession de la chapelle ou stipendie appelée des Boutets dans le cimetière de Salles par Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, au nom de Jean DELAROCHEFOUCAULD, clerc tonsuré, assisté de Simon GESMOND, père gradué, prieur commendataire du prieuré de Lichères le 23 janvier 1660

Ratification d'un contrat d'échange par Pierre SEGUIN, chirurgien de la ville de Verteuil le 26 janvier 1660. Le contrat entre Jacob ROUSSIER, apothicaire, son gendre, Marguerite SEGUIN, sa fille d'une part et Jacques MARTIN, fils de René, d'autre part a été passé le 19 août 1658 devant MARTIN, notaire à Verteuil.

Reconnaissance par Jacquette AUDOUIN, veuve de Pierre DELAGE à Jeanne BAZILLE, veuve de Jean DELAGE, fils des dits DELAGE et AUDOIN, tous du village d'Echoisy de Cellettes le 18 février 1660. La dite AUDOUIN reconnaît avoir reçu les meubles promis par le CM de la dite BAZILLE, fille de feu Jean et Françoise PREVERAUD. Le CM a été enregistré le 25 août 1652 devant ROY.

Cession de la somme de 27 livres par Jean RANGIER dit Gay, laboureur à Jean DAVID, sieur de la Vallée, tous deux du village de Monpaple de Mansle le 5 avril 1660. La somme est due par Pierre PIERRON, marchand de Taizé.

Vente d'une pièce d'île dans la paroisse de Mansle au dessus des moulins banaux par François ROUHAUD, sieur de la Fontaine, du bourg de Tusson à Jean SAOUL, sieur des Moulins, du bourg de Bayers le 8 avril 1660

Sommation de nommer de nouveaux collecteurs par Michel ROUSSIER et Jacob DELAGE, collecteurs de paroisse de Mansle aux habitants de celles-ci le 11 avril 1660.

Nomination des collecteurs de taille de la paroisse de Mansle à la requête de Michel ROUSSIER et Jacob DELAGE, collecteurs de la présente année le 28 avril 1660. Isaac DE ROMEFORD est nommé.

Constitution de pension viagère par Jacques BERNARDON l'aîné, sochier à Jean BERNARDON le jeune, sochier, tous deux du lieu de Mansle le 6 mai 1660. Le dit Jacques est âgé de 80 ans et ne peut plus gagner sa vie. Le dit Jean devra le nourrir, gouverner et héberger en échange.

Compte entre Pierre BAULDOIN, sieur de la Pescherie, et Anne MARTIN, sa femme, veuve de Jacques HAY, du bourg de Mansle d'une part et Jean HAY, sieur de Beauchamps, du logis noble du Châtelars de St-Ciers, fils de la dite MARTIN d'autre part le 16 mai 1660. Le compte porte sur la gestion et l'administration des biens du dit HAY.

Procès-verbal du logis noble du Vivier de la paroisse de Longré pour Nicolas MARON, écuyer seigneur de la Chapelle, tuteur et curateur aux biens des mineurs de défunt François DELESTANG, écuyer seigneur de Vivier contre Isaac LE ROY, fermier judiciaire du dit logis le 29 mai 1660

Echange de lieux entre Jean DE LA MOTTE DE LA BADIE, écuyer seigneur du lieu de Chateauregnaud, lieutenant du fort Louis de Blanet?, demeurant à Villorioux et Martine AUDOUIN, veuve en premières noces de François TIFFON, sieur des Brousses, et en secondes noces d'Antoine ROERE, sieur du Cigne, du bourg de Mansle le 29 mai 1660

Marché entre Jean DE LA MOTTE DE LA BADIE, écuyer seigneur du lieu de Chateauregnaud, lieutenant du fort Louis de Blanet?, et Jean SAUVÉ le jeune, fossoyeur de Mansle le 3 juin 1660. Le dit SAUVÉ devra creuser deux fossés en Guarayne de Villorioux (photos un peu floues)

Accord entre François COIRARD, laboureur du village de Chez Birot de St-Sulpice et Jean BERNARD, marchand du bourg de Fontclaireau le 8 juin 1660. Les biens du dit COIRARD étaient affermés au dit BERNARD jusqu'à sa majorité.

Partage de la succession de Marie BOUHIER, dame de Bayers entre Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers, La Bergerie, La Motte, Fouquerand et autres lieux d'une part et François DELAROCHEFOUCAULD, abbé de Bayers, demeurant à Cressé en Saintonges, tuteur et curateurs aux causes de Jean, François et Jacques DELAROCHEFOUCAULD, ses neveux le 12 juillet 1660. Les dits Jean, François et Jacques sont les enfants de défunts Louis DELAROCHEFOUCAULD et Marie BOUHIER.

Acte capitulaire de la paroisse de Verteuil pour Jacques TRIBAUD et Guillaume DELAGE, syndics de la dite paroisse le 15 août 1660. Les habitants doivent traiter notamment de l'affaire de Geneviève JAY, femme de René JAY, écuyer sieur de Moutonneau qui a obtenu un arrêt en la cour des aides de Paris.

Sous-ferme d'une maison par Charles GIRAUD, notaire royal, François GIRAUD, sieur des Essards? à Jean DE CLERFEUILLE, laboureur, tous de Mansle le 25 août 1660

Transaction sur procès entre Michel SALLAT, sergent royal du bourg de Mansle, neveu par alliance de Charles SAOUL et Pierre MAIGNAN, fils de Louis, sieur de Lessac, du bourg de Luxé le 16 août 1660. Le procès porte sur le paiement d'une cédule.

Partage des successions de défunts Jean MALLARD et Anne COURONNEAU entre François CHATONNET, marchand du moulin des Pics? de la paroisse Ste-Médard de Verteuil, Marguerite MALLARD, sa femme, d'une part et Jean BAILHOU, marchand du bourg de Villegâts, Luce MALLARD, sa femme et Françoise MALLARD, veuve de Pierre GASCHET, du village de Madrat de Taizé le 13 octobre 1660

Accord entre Françoise LEGERON, veuve de Jean CHADOUTAUD dit Gauschier, et François CHADOUTAUD dit Mouraud, tous du village de Monpaple de Mansle le 20 octobre 1660. L'accord porte sur le testament du dit CHADOUTAUD. François CHADOUTAUD est son héritier présomptif.

Marché entre Marthe COSSUT, veuve de René GOBEAU, hôtelier et Pierre GOBEAU, leur fils d'une part et Isaac DELESCHALLE, marchand boucher, tous du bourg de Mansle le 3 novembre 1660. Le dit DELESCHALLE devra apprendre le métier de boucher au dit GOBEAU.

Sommation par Philippe DULAUX, sieur du Chambon, de la maison noble de Cellettes à Isaac DULAUX, écuyer seigneur de Cellettes, demeurant à Mansle, son frère le 3 mars 1661. L'accord porte sur un échange de rentes

Reconnaissance de la somme de 274 livres 2 sols 8 deniers par Jean TARTAS, sieur de Marchive?, du Breuil Vigier de Bernac et Antoine CHARRIER, notaire royal de Salles à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, maitre d'hôtel, agent et négociant de M de Bayers, du chateau de Bayers le 28 mars 1661

Annulation d'un contrat de ferme entre François DUSERIS, apothicaire du lieu noble de la Gaignarderie et Jean MOSSION l'aîné, laboureur à boeufs du village de Gouhé de Mansle le 16 juin 1661

Procuration par Catherine COURONNEAU à Nicolas RUELLE, son mari, tous deux de la ville de Verteuil le 13 avril 1663

#### <u>Liasse 2E3497:</u>

Arpentement d'une pièce de pré pour François GRANGEVIELLE, père vicaire perpétuel de Mansle, Vincent DE PRONZAC, faisant pour Gillette GEOFFROY, sa belle-mère, Micheau CHADOUTAUD dit Mouraud, Pierre CHADOUTAUD, fils de maître Jean, Jean et Pierre CHADOUTAUD, fils de Micheau le 11 janvier 1639

Vente d'une pièce terre par Antoine TOURBOUREAU, laboureur à Arnaud PERAUD, laboureur, faisant pour Jeanne GOUMARD, sa nore, tous du bourg de Cellettes le 22 janvier 1662

Accord entre Jean FAYOU, sargier du village de la Planche de Mansle et Marie PAULIER, sa femme d'une part et Abraham FAYOU, son frère, du bourg de Moutonneau le 25 janvier 1662; L'accord porte sur une obligation de 24 livres due par par le dit Jean au dit Abraham

Procès-verbal d'une maison au lieu de la Gaignarderie appartenant à défunts Pascal DAYSSEIGNES et Romaine DUSSIEU affermée à François LEGERON le 10 février 1662. Le bail a été fait par Madeleine BIRON, veuve Jean DUSSIEU, aïeule des enfants des dits DAYSSEIGNES et DUSSIEU

Cession de lieux par Jean DESBAINS l'aîné, marchand du village des Plans de La Faye et Marie CHASSONNEAU, veuve de Pierre DESBAINS, sa brue à Jean VENTELLON, sargetier de Ruffec et Anne SURMON, sa femme le premier mars 1662. La cession fait suite à une procès au présidial d'Angoumois renvoyé à la cour du parlement de Paris. Les lieux appartiennent à Marthe REPIN, aïeule de la dite SURMON.

Nomination des syndics de Mansle à la requête de Jean POTHEREAU et Jean SAOUL dit Burée, syndics de l'année précédente le 2 avril 1662. Pierre AUDOUIN et Pierre COMBAUD sont nommés.

Partage de biens entre Martin ROUGIER, laboureur à boeufs du village de Puygelier de Mouton et Pierre GRATREAU, sieur de Beauregard, mari de Catherine ROUGIER, fille de défunt Georges ROUGIER du lieu de Beauregard de Puyréaux le 7 mai 1662. Le dit Georges était le frère du dit Martin.

Cession des actions et prétentions contre Jean GESMOND, procureur fiscal de la châtellenie de Genac par François PETIT, marchand du bourg de Villejoubert à François BIROT, écuyer sieur d'Amblecourt, du village du Breuil de Vouharte le 5 juin 1662. Le dit GESMOND aurait commis des excès sur la personne du dit PETIT.

Accord entre Fleurance TIZON, veuve de Nicolas DUBREUIL, écuyer sieur des Brunelières, du village des Amiauds de Juillé et Louis SAOUL, mari de Jeanne CHADOUTAUD, du village de Monpaple de Mansle le 22 juin 1662. L'accord porte sur 20 seillons de terre rétrocédés à Michel CHADOUTAUD, beau-père du dit SAOUL. La dite TIZON est aux droits de Gilles QUEROY, possesseur des dits seillons.

Accord entre Pierre COURAUD, laboureur à bras de St-Groux et Mathurin BRUNEAU, texier en toile, beau-frère de Jean MAIGNEN, hôtelier, tous du bourg de St-Groux le 25 juin 1662. Le dit MAIGNEN a arrenté une maison au dit COURAUD que le dit BRUNEAU désirait retirer par retrait lignager. Le dit COURAUD s'oppose à ce retrait.

Sommation de nommer de nouveaux syndics par Pierre AUDOUIN et Pierre COMBAUD, syndics actuels aux habitants de la paroisse de Mansle le 23 août 1662

Acte capitulaire des habitants du village des Deffends de Fontenille à la requête d'Etienne MAIGNEN, procureur syndic de la dite paroisse le 29 août 1662. Ceux-ci sont contribuables des tailles avec les habitants de Chateauregnaud et demandent à en être séparés.

Procuration en blanc par les habitants du village des Deffends et Morices de Fontenille le 29 août 1662.

Offre de recevoir la somme de 70 livres par Suzanne TOUSCHARD, femme d'Etienne RIVIERE, du bourg de Lonnes à Jean BRUN, laboureur du village d'Echoisy le 3 septembre 1662. Les dits TOUSCHARD et RIVIERE ont été condamnés par le lieutenant criminel d'Angoumois à verser cette somme au dit BRUN et à son fils André. L'offre est suivi d'un accord sur procès entre Jean et André BRUN, père et fils, laboureurs à boeufs du village d'Echoisy de Cellettes d'une part et Etienne RIVIERE, laboureur du bourg de Lonnes, faisant pour Charles RIVIERE, son fils d'autre part. Des excès ont été commis de part et d'autres.

Accord entre François SEGUIN, laboureur à boeufs du village de Monpaple de Mansle et Jacquette DE SAINT PONT, sa femme d'une part et Michel ROUSSIER, sieur des Varennes, du bourg de Mansle, d'autre part le 15 septembre 1662. La transaction porte sur la vente d'une pièce de pré

Procès-verbal des lieux pour Jean LERIGET, marchand contre Antoine GEOFFROY, sieur des Ousches le 18 septembre 1662. Les dits lieux ont été affermés par le dit LERIGET au dit GEOFFROY qui les a a quittés.

Partage de lieux entre André BOUTON, tailleur d'habits et André JACQUES, marchand hôtelier, tous deux du village de Gouhé de Mansle le 18 octobre 1662

Procuration en blanc par Gabriel BONICHON, père religieux de l'ordre de St-Benoit, pourvu du prieuré simple de St-Brouin ou Berain, du diocèse de Langres dépendant de l'abbaye de Molesme demeurant à l'abbaye de St-Amant de Boixe le 8 novembre 1662

Accord entre Jean CHADOUTAUD dit Chastellet, charpentier et Pierre SEGUIN dit Bonhomme, laboureur à boeufs, tous deux du village de Monpaple de Mansle le premier décembre 1662. L'accord sur les frais de la collecte des tailles de Mansle dont les dits CHADOUTAUD et SEGUIN sont les collecteurs.

Procès-verbal de la métairie de Grosboust? pour Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, receveur et agent de Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers, le 6 juin 1663. La dite métairie a appartenu à feu Jacques DELAROCHEFOUCAULD, sieur du Breuil.

Consentement par André BOUTET, laboureur du bourg de Salles, patron laïc de la chapelle Sainte-Catherine dite des Boutets située au cimetière de Salles à Jean DELAROCHEFOUCAULD, clerc tonsuré, chapelain de la dite chapelle le 4 septembre 1663. Le dit BOUTET consent que le dit DELAROCHEFOUCAULD resigne la dite chapelle entre les mains de notre saint-père le pape.

Reconnaissance par Picart BON, marchand du bourg de Bayers le 28 octobre 1663. Le dit BON reconnaît ne rien prétendre dans les baux judiciaires des terres et seigneuries de Bayers, Labergerie, Lamotte, Foucquerand et Lavallée. Le dit BON prête son nom à Anne GARNIER, épouse séparée quant aux biens de Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur du dit Bayers.

Opposition par Sébastien CAILLIER du bourg de Fontclaireau à Jean DAVID, sieur de la Vallée et Michel? BERNARD, assoyeurs de la dite paroisse le 16 janvier 1664. Le dit CAILLIER s'oppose à l'exécution des biens de Pierre BERNARD dit Maisonneuve par les dits assoyeurs.

Accord entre Michel ROUMARD, laboureur à boeufs, Charles DELAN, François BERTUCAT, laboureur et Nicolas GEOFFROY, laboureur à boeufs, tous du bourg de Puyréaux et du village du Châtelars, collecteurs de la dite paroisse le 18 janvier 1664. Les dits ROUMARD, DELAN et BERTUCAT devront indemniser le dit GEOFFROY de tout événement concernant la ditte collecte.

Echange de lieux entre Mathurin MOSSION, laboureur et Marguerite BOISSET, d'une part et Jean et Benjamin PERAUD, laboureurs, d'autre part, tous du bourg de Cellettes le 24 janvier 1664

Vente de deux pièce de pré par Berthommé DECLAIREFEUILLE, fils de feu Georges, laboureur à boeufs du bourg de St-Ciers à François FAULE, laboureur à boeufs du village de Maurignière de St-Ciers le 29 janvier 1664

Accord entre Pierre TALLERAND DE GRIGNAUD, écuyer sieur de Puytenelle et de Sigogne, d'une part et Jean RAYMOND l'aîné, laboureur à boeufs du bourg de St-Groux et Marguerite RAYMOND, sa femme, d'autre part le 31 janvier 1664. Le dit RAYMOND renonce à la métairie de St-Groux affermée par le dit TALLERAND.

Accord sur procès au présidial entre André LEGERON, meunier du village de la Ferronière? de St-Groux d'une part et Jean BRUN, laboureur à boeufs du village d'Echoisy de Cellettes et Louise TALLON, sa femme, veuve de Nicolas REGNAUD le 4 février 1664. L'accord porte sur une obligation de 80 livres contractée par le REGNAUD au dit LEGERON.

Inventaire des biens de défunt Guillaume BRUNAUD du bourg de Cellettes pour Françoise TURQUAT, sa veuve, à présente femme de Jean PERAUD, fils d'Arnaud le 5 février 1664

Reconnaissance de la somme de 61 livres par Pierre MARTIN, sieur de la Coste, du bourg de Mansle faisant pour Pierre ALLYS, sieur des Riveaux et Marie MARTIN, sa femme à Jacques PELLETIER, laboureur du bourg de Puyréaux le 19 février 1664. La reconnaissance faite suite à transaction enregistrée le 14 janvier dernier devant ROUTIER, notaire à Angoulême.

Vente par licitation des meubles de la communauté d'Etienne DE SALJUZAN, sieur de Laumosne, juge sénéchal de la châtellenie de Bayers et défunte Marie CUVILLIER sa femme le premier mars 1664. Marguerite CUVILLIER, soeur germaine de la dite Marie et sa seule héritière est assignée afin de procéder à la dite vente.

Vente d'une pièce de terre par Héliot DELAGE, laboureur à Jean PERAUD, fils d'Arnaud, dit Le Valon, laboureur, tous deux du bourg de Cellettes le 8 mars 1664

Accord entre Jean PERAUD, laboureur et Françoise TURQUAT, sa femme, d'une part et Benjamin PERAUD, laboureur, tous du bourg de Cellettes le 16 mars 1664. Les dits PERAUD sont les enfants d'Arnaud PERAUD et défunte Marguerite PREVOST. L'accord porte sur la succession des dit PERAUD et PREVOST.

Accord entre François MARTIN, procureur au siège présidial d'Angoumois, du bourg de Puyréaux d'une part et Pierre PERSIGOU, sochier du bourg de Moutonneau, mari de Marie BODINNEAU, faisant pour elle et Jeanne BODINEAU, sa belle-soeur le 17 mars 1664. Les dites BODINNEAU sont héritières d'Uriel BODINNEAU, sergent royal. Le dit MARTIN aurait mis entre les mains du dit feu Uriel des obligations d'un montant de 39 livres et le dit Uriel BODINNEAU serait entre temps décédé.

Procès-verbal de la maison de la Gaignarderie pour Pierre BOISBELET, notaire royal du village des Deffends de Fontenille le 18 mars 1664. La maison a été affermée au dit BOISBELET par Gabriel DE JULLIEN, écuyer sieur de la Gaignarderie.

Vente d'une portion d'appand de grange par Jean GIBRETEAU, maçon à Jean PERAUD, fils d'Arnaud dit Levallon?, tous deux du bourg de Cellettes le 20 avril 1664.

Reconnaissance de la somme de 400 livres par Pierre COUSTE, marchand de la ville de Niort à Daniel COUSTE, marchand du bourg de Mansle son père le 21 avril 1664. La somme était promise par le CM du dit Pierre avec Elisabeth CHARPENTIER.

Cession des actions civiles et criminelles contre Isaac et Pierre LIMOUZIN, fils de Jacques LIMOUZIN par Michel ARNAUD, laboureur à boeufs du village de Villorioux de St-Groux à Daniel PORTIER, écuyer sieur de Chalais, du bourg de Mansle le 13 mai 1664

Ferme du four banal de Puyréaux par Antoine GEOFFROY, sieur des Ouches, archer en la maréchaussée d'Angoumois, du bourg de Puyréaux à Jean ROUMARD, laboureur à boeufs du bourg de Puyréaux et Michel MARQUET, laboureur à boeufs du village de l'Age de Mansle le jeune le 22 mai 1664

Reconnaissance de la somme de 28 livres 19 sols par Jean ROUSSIER, sieur de Larat?, du bourg de Mansle à Baptiste et Jean DURAND, frères et fils de François, laboureurs du village de Puychenin de Lichères le 27 mai 1664. Le paiement faite suite à un jugement au présidial rendu les 21 mai et 5 juin de l'année dernière.

Accord entre Jean MAISTRE, sieur de Ravellot et Pierre MAISTRE, sieur de Courpaillet, tous deux du bourg de St-Ciers et fils de défunts Pierre MAISTRE, sieur de la Combe et Anne GIRAUD le 29 mai 1664. Le dit Jean cède sa part dans les successions des ses père et mère au dit Pierre moyennant la somme de 3140 livres.

Marché entre Isaac DELAGE et Abraham MARTIN, marchands du bourg de Mansle d'une part et Joseph FERRAND, marchand de ville de Jarnac d'autre part le 3 juin 1664. Les dits DELAGE et MARTIN ont vendu au dit FERRAND les peaux d'agneau qu'ils pourront amasser jusqu'à la Sainte-Madeleine prochaine.

Accord sur procès entre Jacques DEROMMEFORT, marchand tanneur de Ruffec, Isaac DEROMMEFORT, marchand du bourg de Mansle et Suzanne DEROMMEFORT, veuve de Jacques MARTIN, sieur du Plessac, du faubourg de St-Cybard d'Angoulême, tous enfants de défunts Jean DEROMMEFORT et Jeanne DEBONNEMAIN le 20 juin 1664. Le dit Jacques a poursuivi devant le juge sénéchal de Mansle ses frère et soeur à propos de la succession de leurs parents.

Sous-ferme d'une maison par Jean PERAUD dit Le Vallon, laboureur du bourg de Cellettes à Pierre JOBERT, laboureur du Maine de Boixe le 20 août 1664

Rétrocession d'une pièce de vigne par Giraud MATHIEU, marchand du village de Gouhé à Mansle à François BRIAND, écuyer sieur de Goué le 15 octobre 1664

Rétrocession de lieux acquis de Jean CHARRETIER du village des Brouhiers de Chenon par Jean LEAU, laboureur à Jacob PROUHET, texier en toile, tous deux du bourg de Bayers le 13 novembre 1664. Le dit CHARRETIER est le fils de défunte Catherine PROUET, soeur du dit Jacob

Dissolution de communauté et assignation de la somme de 10 livres entre Louise SUDRAT, veuve de Marseau TOURBOUREAU et Jean BOUHIER, maréchal, son gendre, tous deux du bourg de Cellettes le 13 novembre 1664. La dite SUDRAT assigne les 10 livres au dit BOUHIER.

Arrentement de trois pièce de vigne par Jean ROUSSIER, sieur de Lurat?, du bourg de Mansle à Gaspard MESNACHAUD et Pierre SUREAU, charpentiers du village de la Folatière de Luxé le 2 décembre 1664

Reconnaissance de 100 livres par Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du bourg de Bayers à Jean SAOUL, sieur des Moulins et Catherine GESNIER, sa femme, beau-père et belle-mère du dit MILLAN le 8 décembre 1664. La dite somme a été promise par le CM du dit MILLAN avec Catherine SAOUL.

Déclaration par François DESMIER, écuyer sieur de Boisgenis, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, de la paroisse de Vieux-Ruffec à Jean DELAROCHEFOUCAULD, abbé de Bayers, pourvu en cour de Rome du prieuré de Vieux-Ruffec le 18 décembre 1664. Le dit DESMIER se décharge de la pension de 800 livres qu'il s'est réservée sur le dit prieuré.

Vente d'une maison par Jean PERAUD, fils d'Arnaud dit le Vallon et Françoise TURQUAT, sa femme, du bourg de Cellettes à Etienne BASTILLON, marchand du bourg de Chenon le 7 janvier 1665

Nomination des collecteurs de Cellettes le 2 février 1665. Guillaume DENIS, François PERAUD, fils de feu Jean, Jean VERGNAUD et Jean PIAT l'aîné, fils de Philippe ont été nommés

Reconnaissance de la somme de 36 livres par Antoine DEBORD, texier en toile et Pierre FAURE, son gendre, laboureur à Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, tous du bourg de Bayers le 9 février 1665

Marché entre Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, receveur de la seigneurie de Bayers du bourg de Bayers et Benoît BONNET, couvreur du bourg de Couture le 9 février 1665. Le dit BONNET devra entretenir pendant 4 ans la couverture du château de Bayers.

Reconnaissance de 8000 livres par Jean SOULAS, architecte, François POTET, charpentier, Pierre GROUX serrurier et Nicolas MOYNEAU, vitrier, tous de Verteuil à Pierre!, fermier des terres et seigneurie de Bayers, Bergerie? et Fouqueraud le 25 février 1665

Accord entre André LEGERON, farinier et Madelon OLLARD, laboureur à boeufs, tous deux du village de Lescaronnière de St-Groux le 27 février 1665. L'accord porte sur le paiement d'une pièce de terre vendue par le dit LEGERON au dit OLLARD. 66 livres restent à payer.

Accord sur procès au siège présidial entre Michel SALLAT, sergent royal du bourg de Mansle et Louis MICHEAU, sieur de la Roche, du bourg de Villognon le 9 mars 1665. Le dit SALLAT a poursuive des débiteurs du dit MICHEAU et demande salaire.

Vente d'onze seillons de terre par Jean GIBERTAUD, maçon à Arnaud PERAUD dit le Vallon, laboureur à boeufs, tous deux du bourg de Cellettes le 16 mars 1665

Cession des actions civils et criminels contre François MARRET dit Pichot par Jean BONNIN, maréchal du village de la Fouchardière de Lizay, mari de Marie CLERC à Légier BLANC, marchand chaudronnier de la ville de Civray le 21 mars 1665. Le dit MARRET aurait commis des excès sur la personne de la dite CLERC.

Compte entre Pierre LIMOUSIN, marchand boucher du bourg de Mansle et Pierre TIFFON, greffier de la châtellenie de Mansle, y demeurant le 17 avril 1665. Les parties étaient collecteurs de taille de la paroisse de Mansle.

Compte entre Pierre TIFFON, greffier de la châtellenie de Mansle et François ALLEMANT, tailleur d'habits, tous deux du bourg de Mansle et collecteurs de cette paroisse le 17 avril 1665. Le compte porte sur la collecte des tailles de la paroisse.

Cession d'une rente seconde annuelle de 8 livres tournois par Pierre SEGUIN dit Bonhomme et Marie DE SAINT PONT, sa femme du village de Monpaple de Mansle à Renée DUBREUIL, fille et héritière de feu Nicolas DUBREUIL, écuyer sieur des Brunelières, du bourg de Fontenille le 27 avril 1665

Transaction entre René TIZON, farinier du moulin du Châtelars de St-Front, Dauphin FESTIS, charpentier de St-Amant de Bonnieure, mari de Jacquette TIZON, tous enfants de feu Jean TIZON, d'une part et Marguerite GOBEAU, veuve de Micheau PINARDEAU, de St-Amant de Bonnieure, d'autre part, le 29 juin 1665. Le dit Jean TIZON. La dite GOBEAU a fait offre de retrait lignager aux dits TIZON et FESTIS.

Déclaration par Jean DAVID l'aîné, marchand du village de Monpaple à Pierre CHADOUTAUD, fils de feu Jean CHADOUTAUD le 8 juillet 1665. Le dit CHADOUTAUD aurait empiété sur le terrain du dit DAVID.

Transaction sur procès entre Jean BABEL, père curé de Fontenille et Jacques RAMBAUD, sieur de la Combe, tous du bourg de Fontenille le 30 juillet 1665. Le dit RAMBAUD aurait fait couper des noyers et cerisiers à côté du cimetière.

Reconnaissance de la somme de 80 livres par Louis BERNARDEAU le jeune et Jeanne GEOFFROY, sa femme à Jean BERTRAND, notaire et praticien du village de Chavaignac de Cellefrouin le 7 août 1665. La somme restait d'un contrat de vente passé entre les parties.

Accord entre Nicolas GEOFFROY, laboureur à boeufs du village de la Grenouillère de St-Ciers, mari de Marie DELAGE, fille de défunts Françoise DELAGE et Clémence LIMOUSIN, d'une part et Antoinette CHAUVEAU, veuve du dit François DELAGE, du bourg de Mansle, d'autre part le 9 août 1665. 300 livres auraient été accordées en dot à la dite Marie DELAGE par son CM avec le dit GEOFFROY et le dit GEOFFROY allait actionner la dite CHAUVEAU en justice.

Vente d'un banc à usage de boucher par Philippe DELESCHALLE l'aîné à Pierre GOBEAU, tous deux marchands bouchers du bourg de Mansle le 16 septembre 1665

Donation mutuelle de tous leurs meubles et biens entre François PINAUD, serrurier et Marie CHADOUTAUD, sa femme, du village des Ouches de Monpaple de Mansle le 17 septembre 1665

Contrat d'apprentissage entre Jacques LIMOUSIN, laboureur à boeufs et Vincent BONNET, sargier et peigneur de laine, tous deux du bourg de Mansle le 29 septembre 1665. Le dit BONNET devra apprendre son métier à Abraham LIMOUSIN, fils du dit Jacques.

Accord sur procès entre Pierre OVY, apothicaire, faisant pour lui, Pierre, François et Jean BERNARD, collecteurs de Fontclaireau, d'une part et Jean BERNARD, marchand sargier du bourg de Fontclaireau le 14 octobre 1665. Celui-ci a fait appel d'une taxe devant le siège de l'élection d'Angoumois.

Cession de 3 cueillettes par Guillaume BERTRAND, tailleur d'habits de Vervant, septuagénaire à Pierre MAUCAFFIN, laboureur du bourg de Mansle, son gendre, mari de Jeanne BERTRAND le 15 octobre 1665. La cession a pour but d'honorer la somme de 6 livres tournois promise annuellement par la dot de la dite BERTRAND.

Accord sur procès au présidial entre Pierre ANGELY, écuyer sieur de la Salle et de Lonnes, du bourg de Lonnes et Pierre DESBORDES, écuyer sieur de Belisle, de la ville d'Angoulême le 24 octobre 1665. Le dit ANGELLY était débiteur de 622 livres 18 sols de défunts Jean TRIGEAU, sieur de la Brousse et Philippe DESBORDES, écuyer sieur de Montlery, père du dit Pierre.

Accord sur la construction d'une fenêtre dans une muraille mitoyenne entre Pierre AUDOUIN l'aîné, marchand et Etienne ROERE, sieur du Signe, tous deux du bourg de Mansle le 24 octobre 1665

Donation mutuelle de tous leurs biens entre Louis LAFEUILLE, menuisier et Marie DUCLUZEAU, sa femme, tous deux du bourg de Mansle le 26 octobre 1665

Compte entre Jacques DECAZEMAJOUR, sieur de MayneBertaud faisant pour Jean et Anne DECAZEMAJOUR, ses enfants de défunte Jeanne AUDOUIN d'une part, Jacques de CAZEMAJOUR, sieur de la Mollinière, son fils aîné et Simon RAMBAUD, sieur de Lavaud et Françoise DECAZEMAJOUR, sa femme, faisant pour Pierre DECAZEMAJOUR, sieur de la Prise, tous du village de Villorioux de St-Groux le 29 octobre 1665. Le compte porte sur les 3200 livres accordées par un contrat de partage enregistré par TOURBOUREAU

Partage entre Jean DAVID l'aîné, marchand d'une part et Jean, Pierre, Isaac et Jeanne DAVID, ses enfants et de défunte Marthe POUPARD, tous du village de Monpaple de Mansle le 21 novembre 1665. Le dit Pierre s'est marié avec Esther GARNIER et ses biens sont communs et par indivis avec ses frères et soeur.

Vente d'un jeune pourceau par Nicolas BERNARD, laboureur à bras du village de Monpaple de Mansle et Michelle JOBERT, sa femme à Jean DAVID l'aîné, marchand du dit Monpaplele 23 novembre 1665

Partage de biens communs et par indivis entre Marie BRUNEAU, veuve de Mathurin DENIS, du bourg de Vouharte, d'une part et Renée FAVEREAU, veuve de Pierre BRUNEAU, femme d'Antoine TOURBOUREAU, laboureur, Jean et autre Jean BRUNEAU, ses enfants et du dit feu, tous du bourg de Cellettes le 30 novembre 1665

Accord entre David BRUMAUD, sieur de la Quenouillère, du lieu noble de Villeneuve de Poursac, créancier de Jacquette BOISSOT, veuve de François BOURRABIER et Jean GUILLHEN, charpentier du village de Sehu de Luxé le 14 décembre 1665. Le dit BRUMAUD souhaite faire déguerpir le dit GUILLHEN de certains lieux.

Vente des droits successifs dans la succession de Jacquette AUDOIN par Jean AUDOIN, laboureur à bras du village de la Fichère de St-Amant de Boixe, son neveu à Antoine BALLOTEAU, laboureur du village d'Echoisy de Cellettes le 16 décembre 1665

Reconnaissance de la somme de 400 livres par Jean POINFOUX, sergent royal de la ville de Verteuil, cessionnaire d'Isaac PASCARD à Amant GRATTEREAU, capitaine du château de Montignac-Charente, demeurant à Vervant le 24 décembre 1665

Inventaire de la communauté de Marthe PERRIN, veuve d'Antoine DELAFONT, tailleur d'habits du village d'Echoisy de Cellettes et de ses enfants le 9 janvier 1666. La dite PERRIN va se remarier avec Martial QUINTAN, tailleur de pierres.

Ratification d'une transaction entre Pierre BON, marchand du bourg de Bayers et Pierre VEYRET marchand du lieu de la Bergerie et Ester PINEAU, veuve d'Isane VEYRET, marchand apothicaire de Saintes par Louis Antoine DELAROCHEFOUCAULD, chevalier seigneur de Bayers et la Bergerie et Anne GARNIER, son épouse, séparée quant aux biens, tous deux du château de Bayers le 25 mars 1666. Le dit BON est fermier judiciaire de la terre de la Bergerie pour le dit DELAROCHEFOUCAULD.

Reconnaissance de la somme de 80 livres tournois par Jacques ALBERT, sieur de la Fleur, du bourg de Vouharte à Marguerite MALLARD, femme séparée quant aux biens de François CHATONNET, marchand du village des Deffends de Fontenille le 7 janvier 1667

Accord sur procès entre Etienne ROERE, sieur du Cigne, du bourg de Mansle, fils de défunts Antoine ROERE et Marguerite BERNARD, et Hélie ROERE, archer de la maréchaussée d'Angoulême, fils du dit Antoine et de Marie ROUSSIER, du bourg de Courcôme le 13 janvier 1667. Le CM d'Antoine ROERE, fils de défunts Jean ROERE et Jeanne BERGERAC avec Marie ROUSSIER, fille de défunts Jean ROUSSIER, assesseur de la châtellenie de Mansle et Marie DELAN a été enregistré le 26 juin 1631 devant TOURBOUREAU. L'accord porte sur la succession du dit Antoine ROERE.

Ratification d'une vente du 10 octobre 1666 à Louis BROUSSARD, notaire royal du village du Mas Dubuisson de la paroisse de la Rochette enregistré par FERRAND, notaire à St-Mary par ! BARDIN, fille de feu Pierre BARDIN à ! COSSUT, son mari de Fontclaireau le 18 janvier 1667 (acte déchiré)

Donation mutuelle de tous leurs biens et immeubles entre Etienne BALLOT, laboureur du bourg de Nanclars et Catherine FAUCHEREAU, sa femme le 21 janvier 1667

Cession de tous les papiers de défunt Pierre TOURBOUREAU, notaire royal du bourg de Mansle par Elisabeth FERRAND, sa veuve à Daniel COUSTE, sieur de Beaupuy, de Mansle le 22 janvier 1667

Partage de biens de défunts Jean DUZAIS et Jeanne CLAMOT entre Jacques et Marguerite DUZAIS, leurs enfants le 13 février 1667

Délivrance de 4 tonneaux de vin par Jacques ALBERT, sieur de la Fleur à Jacques BOUFET, Georges SERVANT et Antoine CHAUVIGNAUD le 23 février 1667. Les tonneaux ont été vendus aux religieux de l'abbaye de Valence.

Accord sur procès entre Jean DELESCHALLE, marchand boucher du bourg de Cellettes et Isaac DELAGE, marchand du bourg de Mansle le 25 février 1667. L'accord porte sur la cédule de 30 livres que le dit DELAGE est condamné à payer au dit DELESCHALLE.

Accord entre Louis GANDRILLON, laboureur à bras du bourg de Nanclars, veuf de Marthe ALBERT, Pierre MATRAR, laboureur du bourg de Nanclars, mari de Françoise ALBERT et Pierre CHANGEUR, laboureur du bourg d'Aussac, mari de Marguerite ALBERT le premier mars 1667. Le CM entre Louis GANDRILLON et Marthe ALBERT, fille de défunts André ALBERT et Marguerite MAROT a été enregistré le 29 mars 1666 devant GIRAUD. L'accord porte sur la succession de Marthe ALBERT.

Donation de tous ses meubles et immeubles par Jacques REGNAUD, âgé de 18 ans et infirme, fils de défunt Aymond REGNAUD et Françoise QUILLET, natif du bourg de Nanclars à Louis DEBORDE, marchand, mari de Françoise QUILLET, fille de Jean QUILLET et Marsalle DE ROMMAIGNAC, son cousin germain par alliance, tous deux du bourg de Nanclars le 2 mars 1667.

Accord sur procès entre Guillaume BRUMAUD, sieur de la Borderie, du bourg de Chenommet et Louis BERTIN, texier du bourg de Bayers le 3 mars 1667. Une pipe de vin du dit BRUMAUD charroyée par le dit BERTIN serait tombée de la charrette et serait perdue.

Reconnaissance de la somme de 30 livres tournois par Pierre BERTIN, laboureur, père de Marie et Catherine BERTIN, ses filles de Marie DUPUY, fille de défunts Jean DUPUY et Jeanne COIRARD, et Samuel DUPUY, laboureur, fils des dits DUPUY et COIRARD, tous du bourg de Bayers le 3 mars 1667

Procuration par Daniel PREVERAUD, apothicaire du bourg de Mansle à Catherine PREVERAUD, sa soeur germaine le 17 mars 1667.

Ratification de contrat de vente à Georges ROUGIER, notaire de Mouton par Thomas ROUHET, laboureur à bras du village des Bouchauds de St-Cybardeau le 21 mars 1667. La vente a été effectuée par Jean ROUHET du bourg de Mansle, Anne ROUHET, femme de François LOTTE, du village de Puygelier et Catherine ROUHET, femme d'Etienne MARIDAT, de Vieux-Aunac, frère et soeurs du dit THOMAS, tous enfants de défunts Gilles ROUHET et Françoise RAYMOND. L'acte fait aussi état d'une reconnaissance de 60 livres des dits ROUHET au dit ROUGIER.

Cession d'une pièce de terre par Etienne MARTIN, sieur de Perignac, curateur aux causes de Jacques et Pierre AUDOUIN, du bourg de Mansle, frères de Jean AUDOUIN, sergent de Mansle à Pierre MAULEURIER, marchand du bourg de Luxé et Marguerite PASQUET, sa femme et veuve de François AUDOUIN le 31 mars 1667. La dite PASQUET aller actionner en justice les dits AUDOUIN pour le règlement des conventions matrimoniales entre elle et le dit AUDOUIN.

Marché entre Pierre MOUSNIER, marchand meulier du village de Breuillac de Venais? en Poitou d'une part et François FROMENTIN, notaire royal et Marguerite FROMANTIN, veuve de François GROS BOIS, du lieu du Pont de Churet d'Anais le 2 avril 1667. Le dit MOUSNIER devra livrer une meule. De plus, Jean CHAIGNAUD, charpentier du village des Combes de Coulgens et le dit MOUSNIER résilient un autre marché entre le dit CHAIGNAUD et Pierre PINCHARD, marchand meulier du dit village de Breuillac. Le dit MOUSNIER fait pour le dit PINCHARD la résiliation.

Cession de la somme de 3200 livres tournois par Marthe BRIAND, veuve de Jacques GRIMOUARD, sieur de la Bosdie, du logis noble de Vernier de Mansle à François BRIAND, écuyer de Gouhé, son frère le 20 avril 1667. La cession se fait pour indemniser le dit François d'une caution d'une rente constituée à Jean MESNEAU, doyen de l'église cathédrale St-Pierre d'Angoulême.

Partage des biens de défunts François TIFFON, sieur des Brousses et Martine AUDOUIN entre Pierre TIFFON, sieur des Brousses et Antoine TIFFON, sieur du Colombier, leurs enfants, tous deux du bourg de Mansle le 29 avril 1667

Partage des biens de défunts Jean FOUILLADE l'ainé et Elisabeth VERON entre Simon FOUILLADE, mari de Catherine COMBAUD, Charles FOUILLADE, Pierre SAULNIER, mari de Françoise FOUILLADE et Louis ROULLET en nom de Marguerite FOUILLADE, femme de Jean BOISSOT, leurs enfants, tous du bourg de Maine de Boixe Le 25 avril 1667

Déclaration par Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du bourg de Bayers à Anne GARNIER, épouse séparée quant aux biens de Louis Antoine DELAROCHEFOUCAUD, chevalier seigneur de Bayers le 6 mai 1667. Le dit MILLAN déclare que Charles DUCOMPAING, écuyer sieur du Bouquetteau, Michel DECOMPAING, écuyer sieur de la Chevallerie, Louis DECOMPAING, écuyer sieur de Chazelle, Barthélémy et Louis DECOMPAING, écuyers et Jean POISSON, sieur de Gohé, mari de Catherine DECOMPAING lui ont cédé la somme de 22 mille 5 cent livres.

Accord entre Jean, Pierre et Jacques LIMOUSIN, père et enfants, marchands, d'une part et Pierre BAULDOIN, notaire à la connétablerie de France et Anne MARTIN, sa femme, tous du bourg de Mansle le 8 mai 1667. Les dits LIMOUSIN ont arrenté une maison aux dits BAULDOIN et MARTIN. Ceux-ci n'ont pas payé la rente mais ont effectué des réparations.

Procuration par Pierre FAYOUX, marchand de la ville de Ruffec, Abraham FAYOUX, marchand du bourg de Moutonneau et Catherine DELASCOUT, veuve de Jacques FAYOU, marchand du bout des Grands Ponts de Mansle à Jean FAYOU, marchand, leur frère et beau-frère le 16 mai 1667. La procuration concerne la recherche de succession de ! DAUDET, fils de défunts Jacques et Suzanne JARRYE, leur cousin germain.

Contrat d'apprentissage entre Abraham AUBIER, charpentier de marine, du bourg de la Tranblade, en la province d'Alvert? d'une part et Anne CHABOT, veuve de Madelon OLLARD et Jean OLLARD, leur fils, du village de Lescaronnière de St-Groux, d'autre part Le 18 mai 1667. Le dit AUBIER devra apprendre son métier au dit OLLARD.

Reconnaissance par Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin, du bourg de Bayers à Anne GARNIER, épouse séparée quant aux biens de Louis Antoine DELAROCHEFOUCAUD, chevalier seigneur de Bayers, demeurant au château de Bayers le 6 mai 1667. Le dit MILLAN reconnaît que le paiement qu'il a fait aux religieuses de Tusson par contrat reçu devant ESPAILLARD et NIVEAU le 27 juin 1666 provient des deniers de la dite GARNIER.

Procuration par Serge BONNET, marchand sargier du bourg de Mansle à Jean BONNET, laboureur, son cousin germain du village de Boisne de St-Martin en Poitou le 6 juin 1667

Accord entre Jacques DE CAZEMAJOUR, fils de Léonarde GIRARD, sieur de Mayne Bertaud, du village de Villorioux de St-Groux, d'une part et Hélie RAYMOND, écuyer sieur du Perat et Anne GOUNIN, son épouse, fille de défunts Jean GOUNIN et Jeanne TRICARD, du village d'Esnord de St-Ciers, d'autre part le 2 juillet 1667. L'accord porte sur une rente soufferte par les dis GOUNIN et TRICARD à Jean GIRARD, écuyer sieur de Puymerle, frère de la dite GIRARD.

Accord entre Pierre GESMOND, laboureur, veuve de Françoise DELAGE l'aînée et Pierre ROUMARD, aussi laboureur, mari de Françoise DELAGE, soeur germaine de la dite DELAGE, tous du deux village de l'Age de Puyréaux le 12 juillet 1667. L'accord porte sur la succession de Marie GESMOND, fille des dits GESMOND et DELAGE.

Marché entre Jean SAOUL, marchand du bourg de Bayers et André COULON, marchand, maître tondeur en draps de la ville de Verteuil le 15 août 1667. Le dit COULON devra faire valoir le moulin à draps du dit SAOUL.

Accord sur procès entre Pierre BERNARD, laboureur à boeufs du village de Gouhé d'une part et Jean AUDOUIN, fils de défunts Pierre AUDOUIN et Jeanne HUGON, laboureur du village de l'Age de Puyréaux, faisant pour François et Jeanne AUDOUIN, ses frère et soeur, d'autre part le 16 août 1667. Le procès porte sur un désistement de lieux demandé par les dits AUDOUIN contre le dit BERNARD.

Partage de lieux communs et par indivis entre Jean SAOUL, marchand et Jean LEAU, laboureur à boeufs, tous deux du bourg de Bayers le 12 octobre 1667

Accord sur procès entre Sébastien CHADOUTAUD dit Cousin et Pierre CHADOUTAUD dit le Bit, laboureurs du village de Monpaple de Mansle le 25 novembre 1667. L'accord porte sur le partage des terres arrentées par Nicolas DUBREUIL, écuyer sieur des Brunelières

Dissolution de communauté entre Louis FAULE, laboureur à bras, veuf de Marguerite MAROT et Jean FAULE, marchand, leur fils, tous deux du bourg de Nanclars le 4 décembre 1667

Accord entre Jean SUDRAT, laboureur à bras du bourg de St-Groux d'une part et Antoine ARNAUD, tailleur d'habits du village de la Planche vers? le bourg de Mansle, mari d'Anne SUDRAT le 6 décembre 1667. Les dits SUDRAT sont héritiers de Philippe SUDRAT et Catherine BERNARD, leur père et mère. Le CM des dits ARNAUD et SUDRAT a été enregistré le 11 janvier 1658 devant GIRAUDEAU. Les dits ARNAUD et SUDRAT veulent que le dit SUDRAT partage les biens des dits SUDRAT et BERNARD.

Accord sur procès entre Pierre LIMOUZIN, boucher du bourg de St-Groux , mari de Marguerite CHEZEAU et Jacques LIMOUSIN, marchand du village de la Planche près? le bourg de Mansle le 12 décembre 1667. Le dit Jacques aurait construit des fenêtres qui regardent dans la terre de la dite CHEZEAU.

Compte entre Louis SAOUL, Joseph GANDRILLON, Josias SOQUAIS? dit Briquot et Pierre PERRICHON, laboureurs, tous collecteurs des tailles de la paroisse de Fontclaireau le 19 janvier 1670

Accord sur procès en la cour du présidial d'Angoumois entre Jean HUGON le jeune, marchand du bourg de Puyréaux et Marie MARTIN, femme de Pierre ALLIS, sieur des Rivaux, du village de la Bellussière de Clussay le 15 février 1670. L'accord porte sur le désistement de certaines terrers à Puyréaux.

Contrat d'apprentissage entre Vincent BONNET, marchand sargier du bourg de Mansle et Henri DESANGLES, natif du lieu de Benay en Poitou le 2 mars 1670. Le dit BONNET devra apprendre son métier au dit DESANGLES.

Accord entre Pierre LIMOUZIN, marchand boucher du bourg de Mansle et Marguerite CHEZEAU, sa femme et fille de feu Jean CHEZEAU d'une part et François RESNIER, laboureur à boeufs du village des Resniers de Mouton, Marguerite BERNARD, sa femme, fille de feu Pascal, d'autre part le 24 mars 1670. L'accord porte sur une obligation soufferte par les dit Jean CHEZEAU et Pascal BERNARD à Samuel BRIAND, écuyer sieur de Gouhé. François BRIAND, écuyer sieur de Gouhé les a poursuivis devant le présidial d'Angoumois.

Donation mutuelle de tous leurs biens entre Jean GOUMARD, laboureur et Catherine GUERY, sa femme, tous deux du bourg de Cellettes le 11 avril 1670

Vente d'une pièce de chenebaud par Guillaume PERAUD, laboureur à Benjamin DEROME, marchand, tous deux du bourg de Cellettes le 11 avril 1670

Marché entre Marie BERGEREAU, veuve de Toussaint CONDAT, procureur fiscal de châtellenie de Mansle d'une part et Raymond MARTIN, Laurent MIVIERE et Nicolas PERROT, faisant pour Jean DELACUVE, son beau-frère, tous laboureurs à bras du bourg de Puyréaux, d'autre part le 13 avril 1670. Les dits MARTIN, MIVIERE et PERROT devront défricher une pièce de terre en brouhe.

Accord entre Jacques DEROMEFORT, marchand tanneur de Ruffec et Isaac LIMOUSIN, marchand tanneur du bourg de Mansle le 24 avril 1670. L'accord porte sur une grange partagée entre le dit Jacques et Isaac DEROMEFORT, son frère dont le dit LIMOUSIN a les droits.

Retrait lignager d'un pré par Jean FAULE, fils de Louis, marchand à Etienne FAULE, laboureur à bras, cessionnaire de Genis SANSEAU, charpentier du village de la Coste de Touvre, tous deux du bourg de Nanclars le 25 avril 1670

Déclaration de la prise de la Perchaudrie par Benjamin ROUCHIER et Antoinette LIMOUSIN, du bourg de St-Groux le 12 mai 1670

Déclaration de la prise du champs du Poirrier et de Maison Rouge par Jean BERNARD, laboureur à boeufs, Jean BIBAUD, laboureur à boeufs, Mery PELOQUIN, Benjamin ROUCHIER, Jean PERRAUD, laboureur à bras, Marguerite RAYMOND, veuve de Jean RAYMOND et Antoinette LIMOUSIN, veuve, tous du bourg de St-Groux le 12 mai 1670

Donation mutuelle de tous leurs biens, meubles, immeubles entre Etienne BOISNEAU, cordonnier et Elisabeth AUDHOUIN, sa femme, du bourg de Mansle le 26 mai 1670

Contrat d'apprentissage entre François LABBÉ, marchand tanneur de la ville de la Rochefoucauld et Pierre LIMOUSIN, fils de Jacques, marchand du village de la Planche ? le bourg de Mansle le 29 mai 1670. Le dit LABBÉ apprendra son métier au dit LIMOUSIN.

Obligation de la somme de 100 livres par Jean DUBOIS, marchand de Verteuil à Ferréol JOSSERAND, marchand d'Angoulême le 23 juin 1670

Reconnaissance de la grande prise de Chanteloube par Légier AUDOIN, laboureur du village de Gouhé de Mansle, Charles NAUDIN, laboureur du village de Chanteloube de St-Groux, Jean BERNARD, Jean TEXIER, François AUDOUN laboureurs du dit village de Gouhé, Michel LEGERON, laboureur du village de Chesus de St-Groux ... le 24 juin 1670

Reconnaissance de la petite prise de Chanteloube autrement du Genest par Charles NAUDIN, laboureur à boeufs du village de Chanteloube de St-Groux, Jean BERNARD, laboureur à boeufs et François AUDOIN, laboureur, tous deux du village de Gouhé de Mansle faisant pour Louis JOBERT le 24 juin 1670

Reconnaissance de la prise du Petit Pré par Michel LEGERON dit Nitrouille et André PRUDHOMME, charpentier du village de Gouhé de Mansle,.... le 24 juin 1670

Sommation de faire le procès-verbal d'un fourneau à faire charbon par Paul BROUSSARD, marchand fermier de la forge de Bauldans à Jean DURAND, marchand fermier du revenu de la seigneurie de Puygelier et Catherine SEGUIN, sa femme le 19 août 1670

Accord à propos d'une obligation de 250 livres entre Antoine ROBIN, marchand, Souveraine ROY, sa femme d'une part et Pierre BONNET, marchand sargier, leur gendre, tous du bourg de Mansle le 25 août 1670

Accord entre François CHAILLON, laboureur à bras du bourg de Puyréaux, Jacquette NEGRIER, veuve de Pierre CHAILLON, faisant pour Antoine, Pierre et Jean CHAILLON, leurs enfants, tous du village de Puygelier de Puyréaux le 12 octobre 1670. Le CM de François CHAILLON et Jeanne MARTIN, fille de feu Martin MARTIN et Antoinette PELLETIER a été enregistré le 26 novembre 1657 devant J HUGON. Le dit François n'a pas reçu la somme de 100 sols par an promise par le dit CM.

Ferme d'une boutique à Mansle par Pierre MARTIN, sieur de la Coste, du bourg de Mansle à Jean DUBOIS, chirurgien de Montignac-Charente le 23 octobre 1670

Inventaire des biens de défunt Jean COLAS pour Catherine LAUZET, veuve de Pierre LIMOUSIN, cordonnier, tutrice et curatrice à la personne et aux biens de Jean COLLAS, son petit-files et fils du défunt et Madeleine LIMOUSIN le 25 octobre 1670

Accord entre Abraham PREVERAUD, sieur de Grand Champs, d'une part, Catherine et Lucresse PREVERAUD, ses soeurs germaines, tous enfants de feu Anne BRIAND et du bourg de Mansle le 30 octobre 1670. L'accord porte sur la succession de la dite BRIAND. Les dites PREVERAUD voulaient que le dit Abraham donne par état et déclaration tous les biens de la maison léguée par la dite BRIAND.

Procuration par Jean CENTRES, prêtre curé de St-Groux à Pierre CENTRES, son neveu, marchand du village de borian? de pagass? de la paroisse de Flagnac en Rouargues le 11 novembre 1670

Accord sur une obligation entre Jean TRUTAUD, marchand du bourg de St-Amant de Boixe, mari d'Anne DELAGE, veuve en premières noces de Jean ROUSSIER, sieur des Pillieres d'une part et Louis FAULE, texier en toile du bourg de St-Groux, mari de Marie JACQUES, fille de défunts Jacques JACQUES et Madeleine FRAPPIER le 20 novembre 1670. La dite obligation a été consentie par le dit ROUSSIER aux dits JACQUES et FRAPPIER et le dit Faule la conteste.

Sommation de rendre les meubles et papiers de Samuel MILLAN, sieur de Lesbaupin par Catherine SAOUL, sa veuve, du bourg de Bayers à Claude et Gabrielle FROMENT, frère et soeur, Marguerite CUVILLIERE, leur mère le 4 décembre 1670. Les dits CUVILLIERE et FROMENT occupent une chambre où se trouve les meubles et papiers.

Accord entre Noël GEOFFROY, marchand du bourg de Vars et Marie GEOFFROY, sa soeur, du bourg de Mansle, tous deux enfants de défunts Pierre GEOFFROY, greffier de la châtellenie de Mansle et Marie DUPUY le 7 janvier 1671. Le dit GEOFFROY délaisse des lieux en application d'un acte de partage passé entre les parties, Marie DUPUY le 16 juin 1660 devant GIRAUD.

Ratification d'un contrat de vente d'une pièce de vigne à Michel LEGERON l'ainé, laboureur à boeufs par Jacques AUDOIN, marchand sargier, tous deux de Mansle le 25 janvier 1671. Le contrat de vente a été passé le 18 avril 1665 devant GIRAUD par Jean Antoine et François AUDOUIN, frères germains du dit Jacques.

Reconnaissance de la somme de 10 livres par Jean ROUGIER, laboureur à bras faisant pour Luce PENOT, sa femme, fille de Jacquette CHAUVEAU du village de Lousme de Villovast de Lichères à Gervais CHAUVEAU, fils de Jean, frère germain de la dite Jacquette, laboureur à boeufs du village de Puychenin de Lichères le 3 février 1671. La somme correspond à la moitié d'un rappel et supplément de dot reçu le 2 février 1646 devant MARIDAT, notaire de Verteuil.

Vente de deux vaches par Sébastien MOUSSET, du village des Courauds de Maine de Boixe Jean BOUHIER, laboureur à boeufs de Xambes et Gabrielle SAUVAGE à Jacques MAROT, sieur des Coudres, du château d'Empuré le 4 février 1671

Vente de 13 seillons de terre par Marie MAROT, veuve d'Antoine ROBETON à François MAROT, laboureur à bras, fils de feu Octonien, tous du bourg de Nanclars le 11 février 1671

Echange de lieux entre Etienne QUILLET et Louis LOTTE, laboureurs à boeufs du bourg de Nanclars le 2 mars 1671

Déclaration par Isaac DULAUX, écuyer sieur de Cellettes à Philippe DULAUX, écuyer sieur du Chambon, son frère le 14 mars 1671. Le dit Isaac répond à une consultation de son frère

Accord sur procès entre Jacques LIMOUSIN, fils de feu Jean marchand, d'une part et Jean LERIGET, marchand sargier et ! LIMOUSIN, sa femme, veuve de Jean ROCHER, fille de défunts Jean ROCHER et Marie QUITTET, et François ROCHER, son fils du bourg de Mansle d'autre part le 23 mars 1671 (acte déchiré). L'accord porte sur une obligation soufferte par les dits ROCHER et QUITTET au dit feu Jean LIMOUSIN.

Arpentement de la pradelle de Chalais en la paroisse de Puyréaux pour ! MARQUET le jeune et Mary CHANGEUR le 15 avril 1671

Obligation par Daniel FERRAND, sieur de Villefazon à Pierre OVY, sieur de la Combe, apothicaire et Madeleine FERRAND, sa femme, fille de défunts Daniel FERRAND, apothicaire et Madeleine HAY, tous du bourg de Mansle le 28 avril 1671. Les dits FERRAND et HAY ont promis 600 livres à la dite FERRAND par leur testament du 20 mai 1655 reçu par ROY. Le dit FERRAND acquittera les créanciers dits OVY et FERRAND en échange.

Sommation d'accepter la somme de 17 livres 14 sols par Louis YTHIER, sieur de Grand Pré, faisant pour Jeanne TIFFON, veuve d'Etienne ROERE, sieur de Maison Blanche à Philippe DELESCHELLE, marchand boucher le 11 juin 1671

Accord entre François DUSSERIER, apothicaire et Marguerite DESSEIGNES du lieu de la Gaignarderie de Mansle d'une part et Pascal DESSEIGNES, sieur de la Brangerie, demeurant en la ville d'Angoulême d'autre part le 3 juillet 1671. Les dits DUSSERIER et DESSEIGNES doivent 240 livres pour le bail des biens du dit Pascal DESSEIGNES.

Donation mutuelle de tous leurs bien, meubles et immeubles entre Mathurin CHAMPAGNOLLE, laboureur et Marienne LEGERON, sa femme, du village de Gouhé de Mansle le 3 août 1671

Accord sur procès au présidial d'Angoumois entre Abraham PREVERAUD, sieur de Grand Champs, fils de feu Isaac PREVERAUD, apothicaire d'une part et François ROUHAUD, sellier et Catherine ESCARRON, sa femme, fille de Catherine PREVERAUD, d'autre part, tous du bourg de Mansle le 17 janvier 1673. Le procès porte sur des obligations conçues au dit Isaac contre Catherine